

Rapport du Directeur

Exercice 2024

Table des matières

Table des matières

1 INTRODUCTION	4
2 LES RECETTES D'EXPLOITATION	5
2.1 Vue d'ensemble	5
2.2 Ventes d'eau et prestations de service – Chapitre 70	5
2.2.1 Recettes propres	7
2.2.2 Focus sur l'évolution des tarifs et de la facture 120 m3	12
2.2.3 Les recettes perçues pour le compte de tiers	14
2.3 Subventions d'exploitation - Chapitre 74	15
2.4 Autres produits de gestion courante - Chapitre 75	16
2.5 Produits exceptionnels - Chapitre 77	16
2.6 Atténuations de charges – Chapitre 013	16
3 LES DEPENSES D'EXPLOITATION	17
3.1 Charges à caractère général – Chapitre 011	17
3.1.1 Les reversements	17
3.1.2 Les dépenses propres à la Régie	17
3.2 Charges de personnel – Chapitre 012	20
3.3 Atténuation de produits – Chapitre 014	24
3.4 Autres charges de gestion courante – Chapitre 65	25
3.5 Charges financières – Chapitre 66	25
3.6 Charges exceptionnelles – Chapitre 67	25
3.7 Dotation aux provisions – Chapitre 68	28
3.8 Les opérations d'ordre	29
3.8.1 Les dépenses d'ordre	29
3.8.2 Les recettes d'ordre	29
4 LE RESULTAT D'EXPLOITATION	31
5 FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32
5.1 La dotation initiale et l'avance remboursable	32
5.2 Les recettes d'investissement – Chapitre 13	33
5.3 L'autofinancement – Les opérations d'ordre	33
6 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34
6.1 Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16	35
6.2 Les dépenses d'équipement	38
6.3 Autres immobilisations financières	41
7 LES RATIOS DE L'EXERCICE 2024	42

7.1 Le résultat 2024	42
7.2 Le résultat cumulé 2024	42
7.3 La capacité d'autofinancement	43
7.4 La capacité de désendettement	43
7.5 Rétrospective 2023-2024	43
8 PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET MESURES A PRENDRE	48
9 ANNEXE	55

1 INTRODUCTION

Le présent rapport est établi conformément à l'article 8.2 des statuts d'Eau du Grand Lyon – la Régie et à l'article R2221-50 du CGCT qui indique :

« En fin d'exercice et après inventaire, le directeur fait établir le compte financier par le comptable.

Ce document est présenté au conseil d'administration en annexe à un rapport du directeur donnant tous éléments d'information sur l'activité de la régie au cours du dernier exercice et indiquant les mesures qu'il convient de prendre pour :

1° Abaisser les prix de revient ;

2° Accroître la productivité ;

3° Donner plus de satisfaction aux usagers ;

4° D'une manière générale, maintenir l'exploitation de la régie au niveau du progrès technique en modernisant les installations et l'organisation.

Le conseil d'administration délibère sur ce rapport et ses annexes. »

L'année 2024 n'est pas comparable à l'année 2023 sans retraitements des données. En effet l'année 2023 a été la première année d'exercice de la Régie.

L'exécution du budget 2023 a fait apparaître des éléments exceptionnels par rapport à une activité stabilisée de la Régie :

- La reprise de l'activité du budget annexe des eaux de la Métropole de Lyon ainsi que son résultat déficitaire
- Les effets du protocole de fin de contrat avec l'ancien délégataire Eau du Grand Lyon
- Les remboursements des dépenses liées à la phase de préfiguration à la Métropole de Lyon
- La perception de l'intégralité de la dotation initiale de la Métropole de Lyon sous forme d'avance remboursable pour un montant de 50 M€.

La perception de l'intégralité de la dotation initiale en 2023 se traduit par un excédent d'investissement qui a été reporté sur l'année 2024.

L'année budgétaire 2024 est une année de transition entre la première année de la Régie, année de démarrage, et des changements structurels importants qui interviennent à partir du budget 2025 concernant notamment la tarification solidaire et environnementale, la fin des marchés de transition et l'intégration des trois communes du SIEVA.

Le budget est assujéti à la TVA. Les montants présentés sont les montants budgétaires, soit les montants HT.

Le budget est voté au niveau du chapitre budgétaire.

2 Les recettes d'exploitation

2.1 Vue d'ensemble

Les recettes d'exploitation de l'exercice 2024 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

EXERCICE 2024 - RECETTES EXPLOITATION

Type	Chapitre	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
Réel	002	Résultat d'exploitation		17 255 558,14		0%
	013	Atténuations de charges	475 093,21	250 000,00	373 820,82	150%
	70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de ser	252 195 133,88	247 920 000,00	249 366 655,36	101%
	74	Subventions d'exploitation	60 424,00	95 000,00	203 322,00	214%
	75	Autres produits de gestion courante	97 040,76		385 813,86	
	77	Produits exceptionnels	4 634 045,54	178 000,00	174 357,44	98%
		Total Réel	257 461 737,39	265 698 558,14	250 503 969,48	94%
Ordre Financier	042	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 666 453,41	4 700 000,00	1 709 436,69	36%
		Total Ordre Financier	3 666 453,41	4 700 000,00	1 709 436,69	36%
		TOTAL RECETTES EXPLOITATION	261 128 190,80	270 398 558,14	252 213 406,17	93%

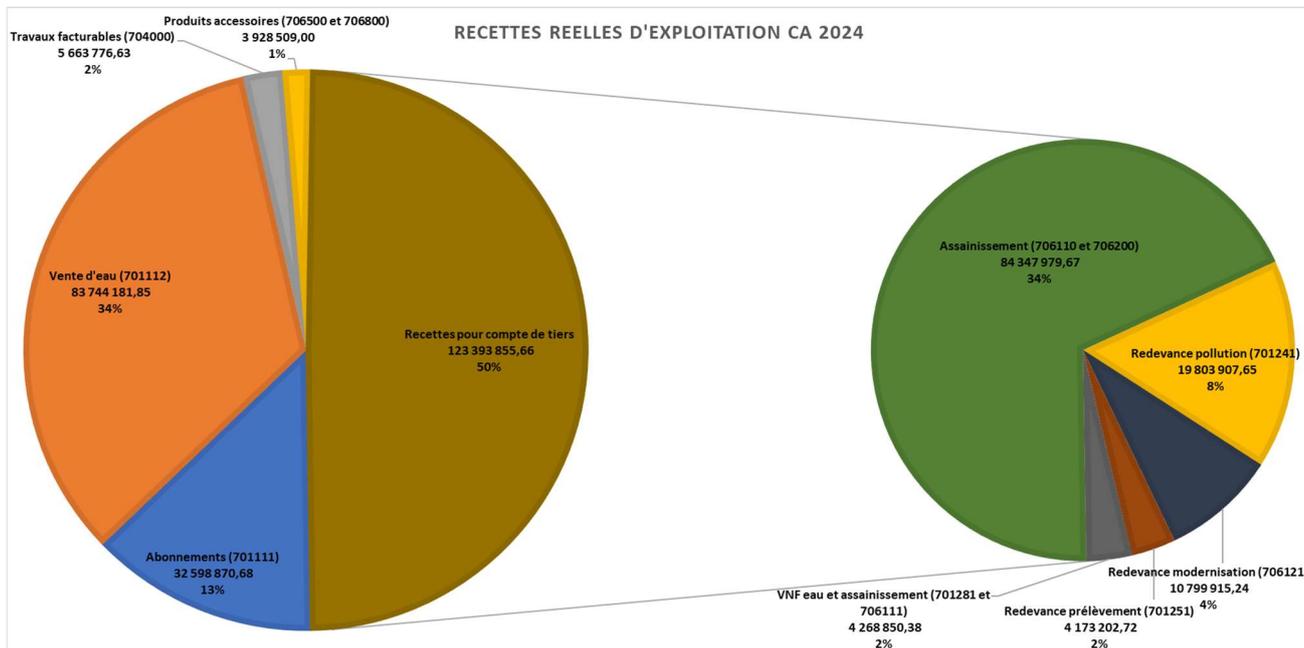
2.2 Ventes d'eau et prestations de service – Chapitre 70

Si l'on se concentre sur le chapitre 70, qui rassemble les recettes de ventes d'eau et de prestations de service, le détail est le suivant :

EXERCICE 2024 - RECETTES REELLES EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
70	701111	Part fixe et abonnements	30 575 296,44	30 745 000,00	32 598 870,68	106%
	701112	Part variable et consommations	99 356 135,49	82 250 000,00	82 854 668,88	101%
	701180	Autres ventes d'eau	1 600 685,06	1 000 000,00	889 512,97	89%
	701230	Contre-valeur redevance prélèvement	4 159 334,00			
	701241	Redevance pour pollution d'origine domes	19 099 622,97	20 730 000,00	19 803 907,65	96%
	701251	Rdvce pour prlvmt sur la rsrce en eau		4 140 000,00	4 173 202,72	101%
	701281	Redevances voies navigables	413 450,15	450 000,00	455 253,29	101%
	704000	Travaux	3 292 636,56	4 700 000,00	5 663 776,63	121%
	706110	Redevance d'assainissement collectif	77 612 641,13	85 580 000,00	84 347 979,67	99%
	706111	Redevanc VNF ASST	2 215 571,09	3 910 000,00	3 813 597,09	98%
	706121	Redevance pour modernisation des réseaux	10 842 009,63	11 400 000,00	10 799 915,24	95%
	706200	Redevances assainissement non collecti	40 009,08	40 000,00	37 461,54	94%
	706500	Produits des commissions pour recouvreme	737 288,10	675 000,00	766 444,42	114%
	706800	Autres prestations de services	2 250 454,18	2 300 000,00	3 162 064,58	137%
		Total 70	252 195 133,88	247 920 000,00	249 366 655,36	101%

Les recettes du chapitre 70 sont composées de 50% de recettes propres et de 50% de recettes pour compte de tiers (Métropole de Lyon, Agence de l'eau et VNF) :



2.2.1 Recettes propres

Le tableau ci-dessous présente la vision sans les comptes de tiers et corrigée des effets de fin de contrat (titrage de l'eau dans les compteurs Veolia 2022 et de la part Métropole 2022 sur l'exercice 2023) :

EXERCICE 2024 - RECETTES REELLES EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
70	701111	Part fixe et abonnements	30 575 296,44	30 745 000,00	32 598 870,68	106%
	701112	Part variable et consommations	79 137 829,09	82 250 000,00	82 854 668,88	101%
	701180	Autres ventes d'eau	1 600 685,06	1 000 000,00	889 512,97	89%
	704000	Travaux	3 292 636,56	4 700 000,00	5 663 776,63	121%
	706500	Produits des commissions pour recouvrement	737 288,10	675 000,00	766 444,42	114%
	706800	Autres prestations de services	2 250 454,18	2 300 000,00	3 162 064,58	137%
		Total 70	117 594 189,43	121 670 000,00	125 935 338,16	104%

On observe ainsi une hausse de 7% des recettes du chapitre 70 par rapport à 2023. Cette augmentation est portée principalement par l'augmentation des tarifs, la dynamique d'évolution du nombre d'abonnés, ainsi que par l'augmentation de l'activité travaux. En ce qui concerne la part fixe, la hausse de 2 M€ des recettes est liée pour environ 500 k€ à la hausse du nombre d'abonnés et pour 1,5 M€ à la hausse du tarif (5%). Pour la part variable, la hausse du tarif a représenté 4 M€ de recettes en plus, compensée par une baisse de la consommation de 0,5% valorisée à hauteur de - 300 k€.

2.2.1.1 Les recettes de ventes d'eau

Le tarif de l'eau était jusqu'au 1er janvier 2023 réparti entre la collectivité délégante et le délégataire, et décomposé comme suit dans le contrat de délégation de service public :

- une part « collectivité délégante » et une part « délégataire » au sein de la part abonnement,
- une part « collectivité délégante » et une part « délégataire » au sein de la part variable.

Les parts « délégataire » étaient prévues contractuellement et révisées au 1er janvier de chaque exercice civil par l'application d'un coefficient de révision K, calculé sur la base d'une formule paramétrique d'indices représentatifs des activités dominantes de l'exploitation du service prévue au contrat de délégation.

Les parts « collectivité délégante » étaient délibérées annuellement en appliquant habituellement l'évolution de l'indice INSEE « Alimentation en eau ».

Depuis le 1er janvier 2023, les parts « collectivité délégante » et « délégataire » sont fusionnées en une part unique versée à la Régie.

La Métropole de Lyon a affirmé une ambition forte de mise en œuvre d'une tarification sociale et environnementale dans le Cadre stratégique pour le service public de l'eau potable 2021-2035. Ce travail, engagé à partir de 2023, donne lieu à l'application de la nouvelle structure tarifaire depuis le 1er janvier 2025.

Dans l'attente, il a été choisi d'appliquer, par délibération du Conseil d'administration n° 2022-8 du 24 mai 2022, pour les tarifs au 1er janvier 2023 les mêmes modalités de révision que celles mises en œuvre pendant la période de délégation de service public assurée par Eau du Grand Lyon. Ces révisions ont été appliquées sur la part abonnement et la part variable en vigueur en 2022, regroupées en une seule part « Eau publique du Grand Lyon ».

En appliquant les mêmes modalités pour 2024 afin de s'inscrire en continuité, l'évolution aurait été de 6,8659%. Cependant, afin de limiter la hausse tarifaire pour l'abonné, il a été décidé de plafonner l'augmentation à l'inflation connue au 31 mai 2023. **Il en résulte une augmentation des tarifs de la part eau potable de 5,0931 % par rapport à 2023 pour la part fixe et pour la part variable. Le tarif au mètre cube applicable à partir du 1er janvier 2024 étant ainsi porté à 1,1506 € HT.**

Les produits de ventes d'eau se composent donc d'une part abonnement, facturée d'avance, et d'une part variable facturée sur les m3 consommés.

Le budget des recettes de part fixe 2024 avait été établi sur la base de la répartition des abonnés, issue du compte d'exploitation prévisionnel 2022 du délégataire Eau du Grand Lyon. La croissance dynamique du nombre d'abonnés sur 2023 et 2024 ainsi que l'augmentation des tarifs de 5,09% en 2024 a permis d'augmenter les recettes d'abonnement de 6,6% par rapport à 2023.

Le détail des produits d'abonnements comptabilisés en 2024 est le suivant :

Recettes parts fixes 2024	Parts fixes facturées par la régie en 2024	Parts fixes facturées d'avance par la régie fin 2023	Produits constatés d'avance (parts fixes 2025)	Parts fixes constatées dans le CA 2024
Abonnement eau potable	32 673 489,88 €	6 612 013,24 €	6 971 890,98 €	32 313 612,14 €
Abonnement Mobil'Eau	248 102,98 €			248 102,98 €
Redevance incendie	37 155,56 €			37 155,56 €
TOTAL	32 958 748,42 €	6 612 013,24 €	6 971 890,98 €	32 598 870,68 €

Le détail des produits de la vente d'eau part variable est présenté ci-après :

Recettes part variable 2024	Part variable facturée par la régie en 2024	Eau dans les compteurs 2023	Eau dans les compteurs 2024	Part variable constatée dans le CA 2024
Montants (€)	81 703 580,56 €	- 21 427 609,52 €	22 578 697,84 €	82 854 668,88 €
Volumes (m3)	72 213 446	- 19 572 168	19 623 412	72 264 690

Les volumes consommés sont en baisse de 0,5% par rapport à 2023 (72 639 961 m3 consommés).

2.2.1.2 Les autres ventes d'eau

Les autres ventes d'eau correspondent aux ventes d'eau aux abonnés du SIEVA à hauteur de 890 k€ :

- 231 k€ au titre des abonnements
- 659 k€ au titre de la consommation d'eau

A compter de 2025, avec la reprise de l'exploitation du service par la Régie sur les communes de Lissieu, Quincieux et la Tour de Salvagny, les recettes de ventes d'eau sur ces trois communes seront intégrées dans les recettes de ventes d'eau comme les autres abonnés.

La Régie a procédé en 2024 à des échanges d'eau avec les syndicats d'eau voisins.

Une seule vente d'eau effective a été réalisée auprès de la Communauté de Communes Miribel et Plateau, dont les recettes seront comptabilisées sur l'exercice 2025.

Le tableau ci-dessous synthèse les échanges d'eau avec les collectivités voisines :

Import d'eau Dombes Saone
0 m3
Import d'eau Veolia MiMo
27 661 m3
Import d'eau Suez Givors
1 707 380 m3
Import d'eau Suez Solaize
232 004 m3
Import d'eau Suez Marcy
686 579 m3
2 653 624 m3

Export d'eau Veolia MiMo
65 m3
Export d'eau vers Suez Givors
198 999 m3
Export d'eau vers Suez Solaize
31 269 m3
Export d'eau vers Suez Marcy
127 398 m3
Export d'eau SIDESOL Suez Vallée du Garon
307 378 m3
Export d'eau vers SIE Miribel Plateau
8 047 m3
Export d'eau vers SIE Marennnes Chaponnay
3 858 m3
Export d'eau vers SIE Dombes Saone
0 m3
677 014 m3

Les communes concernées par les achats d'eau sont les suivantes :

- L'import d'eau en provenance de la communauté de communes de Dombes Saône Vallée vise à alimenter en secours la ville de Genay
- L'import d'eau en provenance du Syndicat Millery Mornant (MiMO) alimente le haut de la commune de Charly et deux petits secteurs du nord ouest de Givors
- L'import d'eau en provenance du syndicat Rhône Sud alimente tout le secteur de Givors et la commune de Solaize
- L'import d'eau en provenance du SIDESOL alimente la commune de Marcy l'Etoile
- L'import d'eau en provenance du SIEVA alimente les communes de Lissieu, Quincieux et la Tour de Salvagny.

2.2.1.3 Recettes de travaux facturables

Les recettes perçues auprès des usagers pour la réalisation de branchements neufs ont fortement augmenté en 2024, passant de 3 293 K€ à 5 664 K€ soit une augmentation de 72%. Plusieurs raisons expliquent cette hausse :

- Un arrêt de la facturation assez tôt fin 2023, sans rattachements de recettes liées à l'exercice.
- Une augmentation du bordereau des prix de l'ordre de 20% prévue par la délibération 2023-72 du 14 décembre 2023. Le bordereau des prix en vigueur en 2023 était en décalage avec la réalité des prix du marché de branchements, ce qui conduisait à une vente à perte.
- Une forte augmentation de l'activité sur le secteur Lyon et Villeurbanne liée aux travaux d'aménagement urbains sur cette zone (tramways, voies lyonnaises etc.). Le nombre d'ordres de service de travaux facturables est passé de 279 en 2023 à 452 en 2024.

Les dépenses associées sont imputées en section d'investissement, la Régie étant propriétaire de ce patrimoine. Elles représentent 4 752 K€ en 2024 (dont 952 K€ de restes à réaliser). Le montant facturé à l'usager doit couvrir les dépenses de travaux et prestations externalisées mais aussi la main d'œuvre de la Régie affectée à l'activité travaux neufs.

Le nouveau bordereau des prix de travaux, fixé par délibération n°2023-72 du 14 décembre 2023, est entré en vigueur en 2024 pour faire correspondre les tarifs à la réalité des coûts auxquels la Régie est confrontée pour la réalisation de ces travaux.

En effet, le bordereau des prix facturés aux demandeurs de branchement neuf a été institué en 2015 en annexe au contrat de la délégation de service public. Lors du passage en régie, pour garantir la continuité de service sur la réalisation de devis et de travaux, le choix a été fait de conserver ces mêmes prix unitaires pour les clients en 2023. La révision des prix de vente entre 2015 et 2023 a conduit à une revalorisation sur la période de 5,88%. Or dans cette même période l'indice des prix des travaux publics TP10a a augmenté de 20,7%.

Le bordereau pour les branchements neufs, applicable à compter du 1er janvier 2024, intègre :

- La même structure que les bordereaux d'achat (bordereaux des marchés de travaux de branchements neufs), avec des codes et libellés d'articles similaires.
- Les prix des articles établis sur la moyenne pondérée des 4 lots géographiques de travaux, de façon à proposer le même prix quel que soit le secteur de la Métropole.
- Les frais de gestion (maîtrise d'œuvre, gestion clientèle travaux, gestion technico-administrative) estimés à 15% du coût des travaux, hors refacturation des frais de réfection de chaussée. Ces frais de gestion ont vocation à être facturés aux demandeurs des travaux.

Le nouveau bordereau de vente prévoit ainsi d'appliquer une majoration sur les tarifs d'achat, de façon modulée selon qu'il s'agit de branchements domestiques (5% de frais généraux (FG)) ou de plus gros diamètre (15 à 20% de FG).

La refacturation des frais de réfection de chaussée (facturés par la Métropole de Lyon à la Régie) suivra les principes suivants :

- Utilisation des articles des bordereaux métropolitains de voirie les plus couramment utilisés
- Application des révisions de prix des marchés de la Voirie
- Application des frais de gestion de la voirie (20%)
- Pas de majoration au titre des frais de gestion de la Régie
- Réfections de chaussée mobilisant des articles inhabituels : sur devis

Une étude sur la tarification des branchements et la comparaison avec les coûts associés sera réalisée en 2025 pour donner plus de visibilité à ces recettes.

2.2.1.4 Autres prestations de service

Ces recettes, à hauteur de 3 162 K€, correspondent aux prestations du bordereau des prestations diverses liées au service aux usagers, et notamment les frais d'accès au service, ainsi qu'aux factures d'arrêt de compte qui étaient imputées sur ce compte.

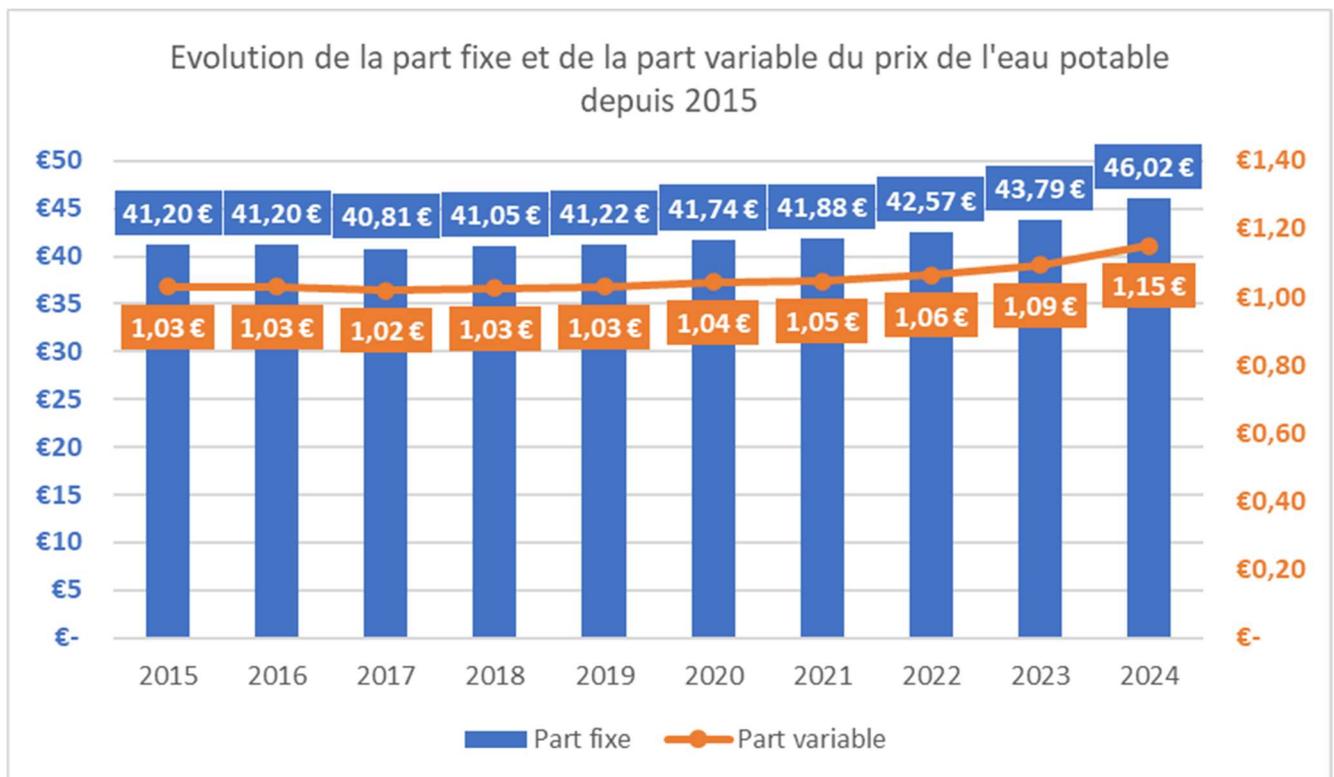
La répartition de ces recettes et l'évolution entre 2023 et 2024 est la suivante :

	2023	2024
Frais d'accès au service	1 387 010,54 €	1 734 739,55 €
Factures arrêt de compte	779 235,81 €	1 226 551,36 €
Divers BPU usagers	84 207,83 €	166 688,90 €
Prestation CET GENAS		34 084,77 €
Total	2 250 454,18 €	3 162 064,58 €

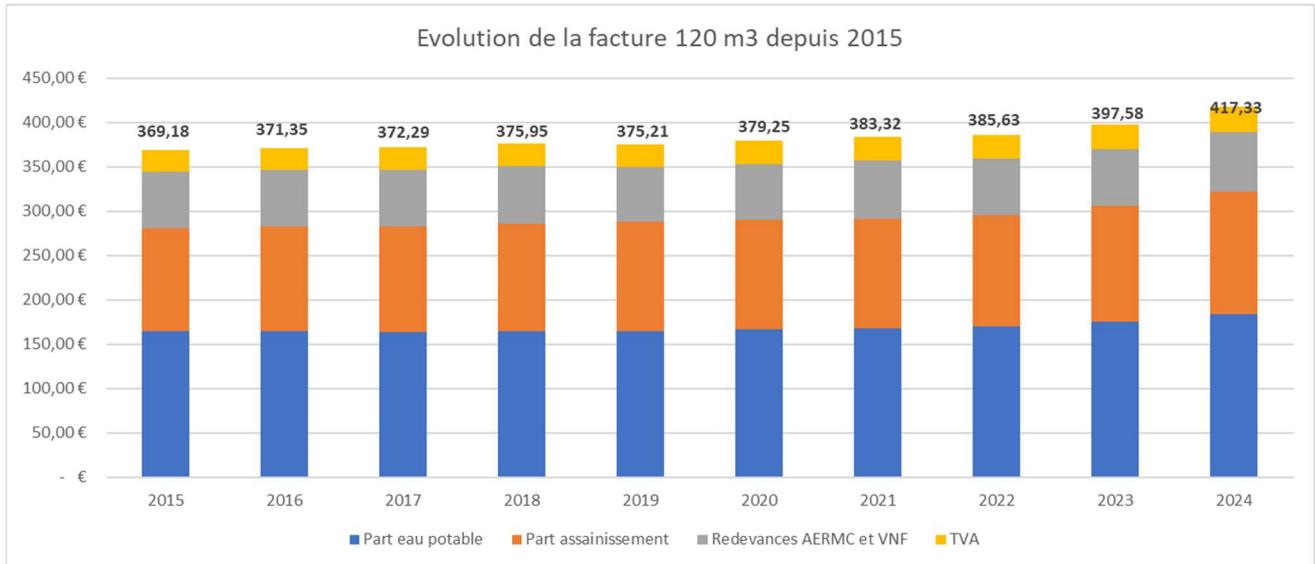
A noter également la réalisation d'une étude pour le compte de la Métropole de Lyon pour le centre d'enfouissement technique de Genas.

2.2.2 Focus sur l'évolution des tarifs et de la facture 120 m3

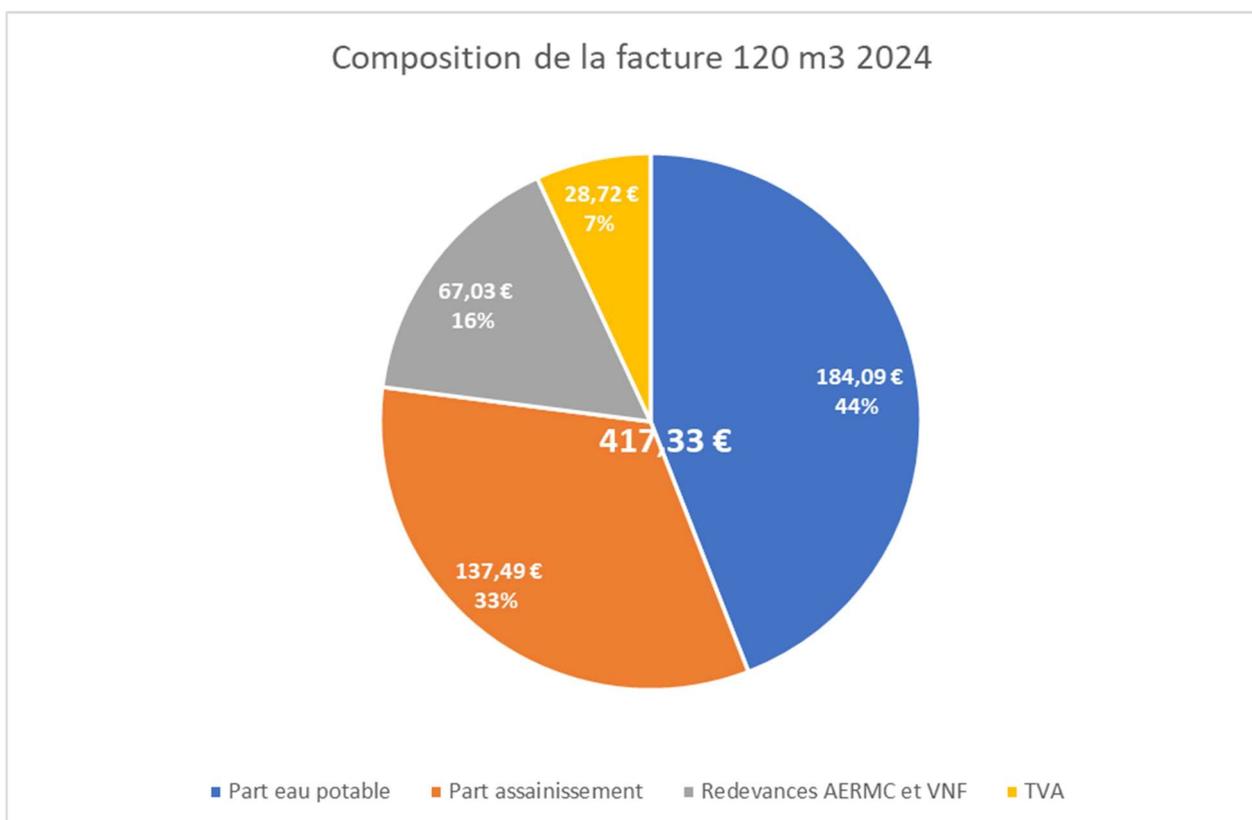
Les tarifs de l'eau potable ont évolué ainsi depuis 2015 :



La facture 120 m3 a connu l'évolution suivante sur la même période :

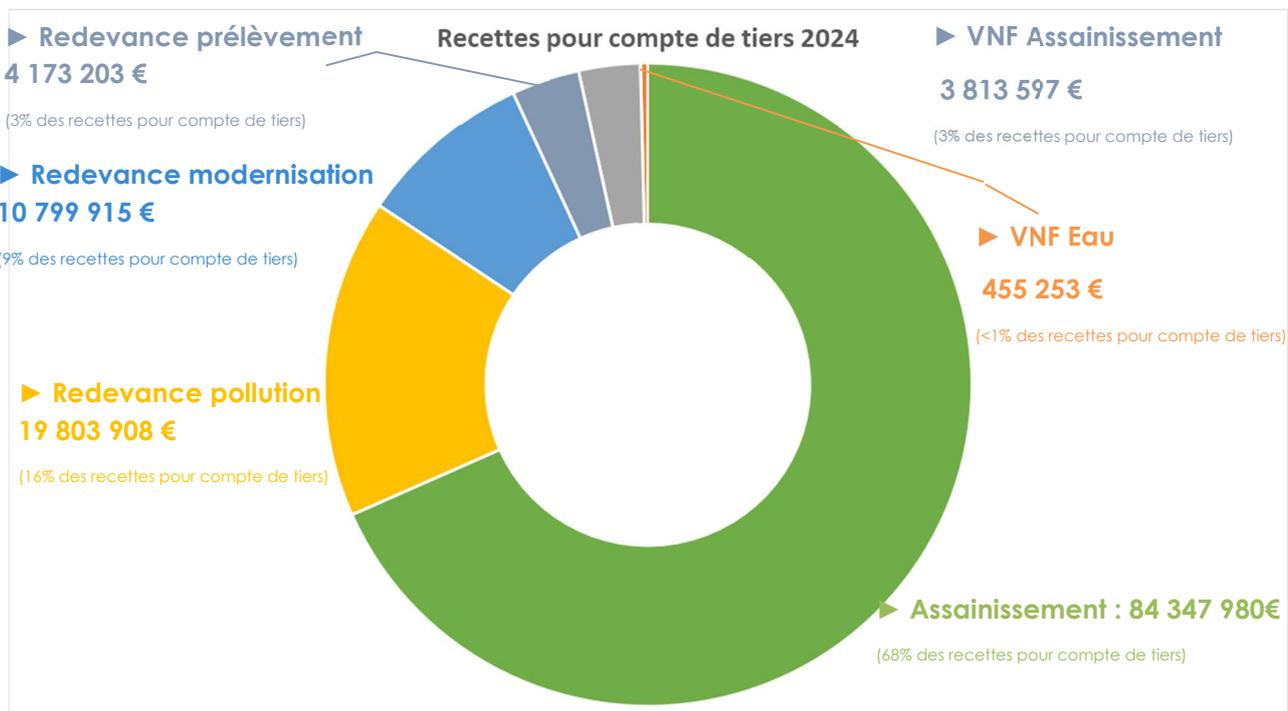


La facture 120 m3 se répartit de la manière suivante entre les différentes parts (eau potable, assainissement, redevances, taxes) :



2.2.3 Les recettes perçues pour le compte de tiers

L'autre moitié des recettes de la Régie correspond aux recettes collectées pour le compte de tiers.



Le tarif de l'eau facturé à l'utilisateur comprend différentes taxes et redevances collectées par la Régie pour le compte du service de l'assainissement et d'établissements publics nationaux intervenant dans le domaine de l'eau. Les tarifs des taxes et redevances dont l'abonné est directement redevable sont déterminés par les organismes concernés : la Métropole de Lyon pour l'assainissement collectif et non collectif et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte.

En revanche, les montants des contre-valeurs des taxes et redevances qui s'appliquent à la Régie en tant que préleveur ou occupant du domaine public fluvial relèvent d'un vote du Conseil d'Administration de la Régie. Cette dernière les répercute ensuite sur le prix facturé à l'abonné. Il s'agit de la redevance prélèvement sur la ressource en eau dont le taux est voté par l'Agence de l'eau et des redevances Voies navigables de France (VNF).

Le mécanisme de calcul de ces taux vise à assurer une égalité entre le montant perçu par la Régie en application du tarif voté et le montant effectivement appelé par les organismes émetteurs. L'égalité entre les dépenses et les recettes est vérifiée sur une durée pluriannuelle, les soldes des redevances et taxes étant perçus et payés en année N+1, voire N+2.

La Régie et la Métropole ont conventionné afin que la Régie facture, perçoive et reverse les redevances d'assainissement collectif (84 348 K€) et non collectif (37 K€) ainsi que la contre-valeur Voies Navigables de France au titre de l'assainissement (3 814 K€). Les reversements se font sur la base de deux acomptes et deux soldes semestriels. Les dépenses sont inscrites au chapitre 011 « charges à caractère général », au compte 6378.

Les redevances pollution (19 804 K€) et modernisation des réseaux de collecte (10 799 K€) sont reversées par acomptes à l'Agence de l'eau et le solde est versé l'année suivante. Le montant est rattaché à l'exercice, la dépense est imputée au chapitre 014 « atténuation de produits ».

La contre-valeur de la redevance prélèvement (4 173 K€) permet de payer la redevance prélèvement à l'Agence de l'eau en N+1. Le montant est rattaché au chapitre 011 « charges à caractère général », au compte 6371.

La contre-valeur VNF au titre de l'eau potable (455 K€) permet de payer la dépense relative aux conventions Voies Navigables au titre de l'eau potable de France qui est imputée au chapitre 011 « charges à caractère général », au compte 6378.

2.3 Subventions d'exploitation - Chapitre 74

Les subventions d'exploitation perçues en 2024 ont été versées par l'Agence de l'eau pour les projets suivants :

- L'animation agricole PAEC rive gauche : 24 342 €
- La campagne de surveillance renforcée 2024 : 52 344 €
- L'animation captages prioritaires 2024 : 96 036 €

Soit un total de 172 722 €

Le compte budgétaire 748000 enregistre également sur 2024 30 600 € de recettes de valorisation de l'effacement électrique réalisé par Eau du Grand Lyon.

Le chapitre 74 Subventions d'exploitation comptabilise ainsi 203 322 € de recettes sur l'exercice 2024.

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
74	748000	Autres subventions d'exploitation	60 424,00	95 000,00	203 322,00	214%
		Total 74	60 424,00	95 000,00	203 322,00	214%

2.4 Autres produits de gestion courante - Chapitre 75

Le compte 758810 enregistre les recettes de redevances versées par les radio opérateurs en contrepartie de l'installation et de l'exploitation de dispositifs de télécommunications sur les sites d'Eau du Grand Lyon.

L'exercice 2024 enregistre les loyers 2023 et 2024 des quatre opérateurs conventionnés : Bouygues Telecom, Hivory, Totem France et Keolis.

Cela représente ainsi un montant de 385 813,86 €

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
75	758800	Autres produits de Gestion Courante	97 040,76		0,00	
	758810	Redevance occupation radio communication			385 813,86	
		Total 75	97 040,76		385 813,86	

2.5 Produits exceptionnels - Chapitre 77

Les produits exceptionnels comptabilisés sur l'exercice 2024 sont relatifs :

- A une pénalité appliquée à un fournisseur sur un marché de travaux pour 1 500 €
- A des régularisations comptables pour 16 012 €
- A des mandats annulés sur exercices antérieurs pour 154 706 €
- A un remboursement suite à sinistre pour 2 139 €

Soit un total de 174 357,48 € sur le chapitre 77.

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
77	771100	Dédits et pénalités perçus			1 500,00	
	771800	Autres produits exceptionnels sur opérat		3 000,00	16 012,47	534%
	773000	Mandats annulés (sur exercices antérieur		110 000,00	154 706,17	141%
	778000	Autres produits exceptionnels		65 000,00	2 138,80	3%
	778010	Reprise Excédent BAE	4 634 045,54			
		Total 77	4 634 045,54	178 000,00	174 357,44	98%

2.6 Atténuations de charges – Chapitre 013

Le compte 641980 enregistre les remboursements d'indemnités journalières de la sécurité sociale ainsi que la part salariale des tickets restaurant.

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
013	603200	Variation des stocks des autres approvis				
	609100	De matières premières (et fournitures)	187 614,06			
	641980	Autres Remboursements	287 479,15	250 000,00	373 820,82	150%
		Total 013	475 093,21	250 000,00	373 820,82	150%

3 Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont égales à 215 M€ en 2024. Les dépenses réelles d'exploitation (hors comptes de tiers), d'un montant de 77 M€, représentent 129% des dépenses d'investissement (d'un montant de 60 M€).

EXERCICE 2024 - DEPENSES EXPLOITATION

Type	Chapitre	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
Réel	011	Charges à caractère général	145 106 611,28	136 450 162,74	133 799 784,25	98%
	012	Charges de personnel et frais assimilés	21 494 437,28	27 770 984,00	26 519 855,49	95%
	014	Atténuations de produits	29 934 925,70	36 270 000,00	34 701 245,19	96%
	022	Dépenses imprévues		1 000 000,00		0%
	65	Autres charges de gestion courante	753 490,48	1 468 047,50	1 393 878,19	95%
	66	Charges financières	482 331,69	300 100,00	286 989,44	96%
	67	Charges exceptionnelles	1 532 968,96	2 635 816,56	2 604 009,38	99%
	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	1 985 022,07	1 903 200,00	1 793 499,35	94%
		Total Réel	201 289 787,46	207 798 310,80	201 099 261,29	97%
Ordre Financier	023	Virement à la section d'investissement		46 600 247,34		0%
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 582 845,20	16 000 000,00	14 391 089,36	90%
		Total Ordre Financier	12 582 845,20	62 600 247,34	14 391 089,36	23%
		TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	213 872 632,66	270 398 558,14	215 490 350,65	80%

3.1 Charges à caractère général – Chapitre 011

Le chapitre des charges à caractère général, avec une réalisation de 133 800 K€, se décompose en deux grandes parties : les reversements d'une part et les dépenses propres de la Régie d'autre part.

3.1.1 Les reversements

Les reversements des recettes collectées pour le compte de tiers représentent 89 013 K€ :

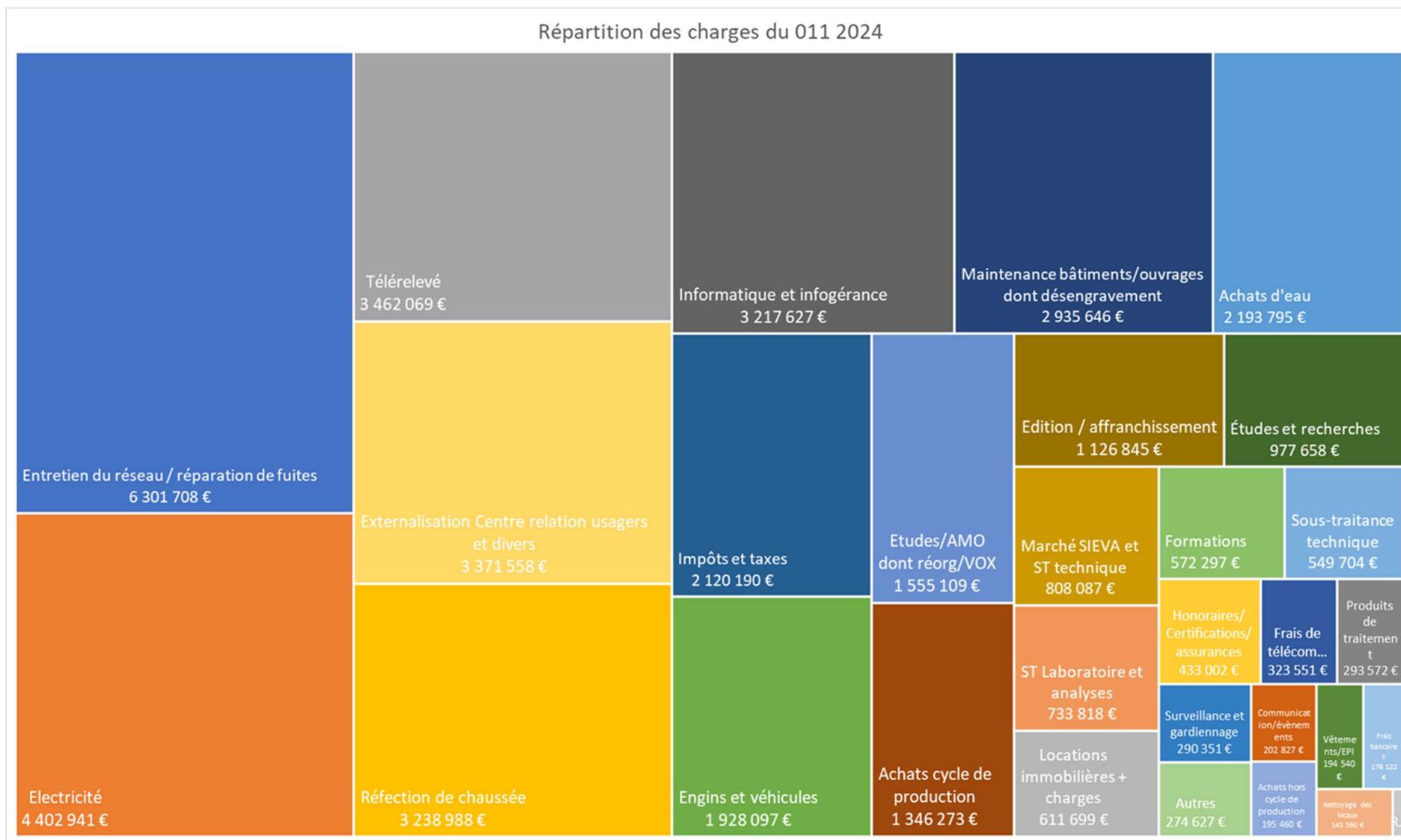
Il s'agit des reversements suivants :

- Les redevances assainissement à la Métropole pour 84 576 K€
- Les reversements à VNF pour 616 K€ pour l'eau potable et 3 822 K€ pour l'assainissement.

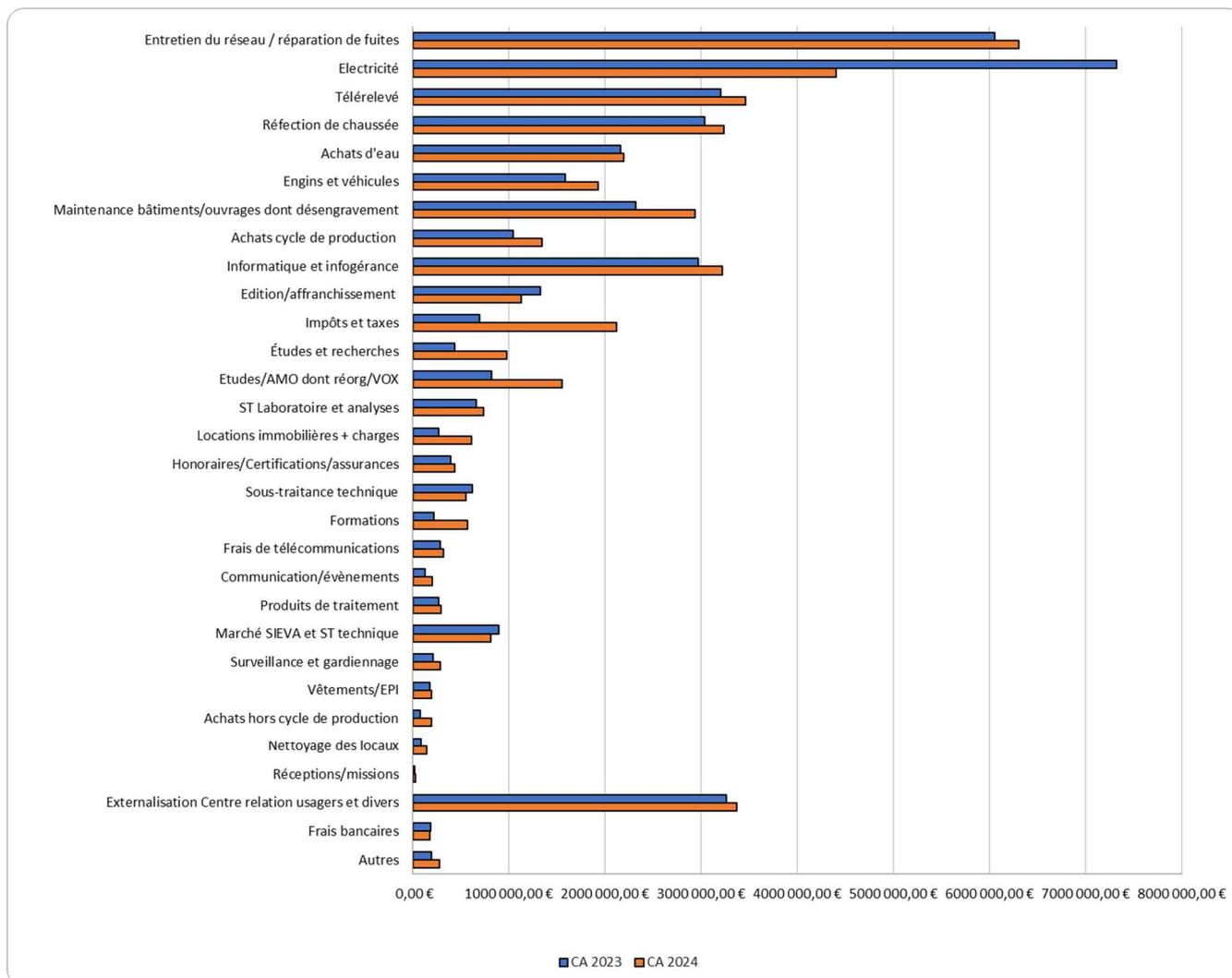
3.1.2 Les dépenses propres à la Régie

Les dépenses propres à la Régie représentent **44 786 K€ en 2024** contre 44 939 K€ en 2023.

Le tableau ci-dessous présente ces dépenses par catégorie et par ordre d'importance :



Le graphique ci-dessous compare ces dépenses entre 2023 et 2024, en soustrayant les remboursements faits à la Métropole qui ont représenté 19 950 K€ en 2023 et 870 K€ en 2024



On peut noter en évolutions majeures :

- Les dépenses d'électricité qui passent de 7 339 K€ à 3 994 K€ du fait de la renégociation des contrats d'achat d'électricité pour l'année 2024, après une année 2023 marquée par la forte hausse des prix de l'énergie.
- Une hausse des impôts et taxes qui passent de 693 K€ à 2 120 K€ du fait de la comptabilisation sur l'exercice 2024 des deux exercices 2023 et 2024 de CVAE et CFE.

Les perspectives d'optimisation des charges d'exploitation sont les suivantes :

- La fin de certains coûts de transition en 2026 quand la transformation des systèmes d'information sera achevée et notamment le centre d'appels et le SI usager
- L'internalisation des trois communes du SIEVA pour lesquelles un marché d'exploitation s'est terminé fin 2024 avec le syndicat
- L'optimisation des achats avec notamment l'allotissement du Marché de gestion des achats et approvisionnements des stocks stratégiques - Fournitures et prestations de services pour les équipements et matériels pour la production et la distribution de l'eau potable à compter de 2027 et pour lequel un acheteur sera formé et mobilisé.

- La relance de certains marchés structurants dont le marché d'entretien des réseaux avec une recherche de mise en concurrence accrue
- Le travail sur la poursuite de l'adhésion à la centrale d'achat métropolitaine concernant l'accord cadre sur l'électricité
- La poursuite du travail sur la réduction des consommations énergétiques avec notamment avec l'amélioration du rendement des équipements électromécaniques et les études de performance thermique des bâtiments d'exploitation
- La mise en oeuvre d'une convention de groupement d'achat avec des membres de France Eau Publique
- La négociation sans mise en concurrence du marché de télérelève (Birdz)
- Le développement de profils acheteurs à l'issue de la réorganisation

Les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont porté principalement sur les sujets suivants en 2024 :

- Assistance au pilotage du projet VOX (Bearing Point) : 657 k€
- Accompagnement à la réorganisation (Casyma et Expansial) : 180 k€
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des systèmes d'information (Interfaces solutions) : 111 k€
- Accompagnement à la réorganisation des locaux : 66 k€
- Assistance à la mise en place d'une démarche achat socialement responsable (MMIE) : 31 k€
- Assistance à la montée de version du SIG (ESRI) : 26 k€
- Audit de sécurité informatique : 17 k€

3.2 Charges de personnel – Chapitre 012

Les dépenses de personnel ont représenté un montant de 26 520 k€ en 2024 contre 21 494 k€ en 2023 :

Chapitre / Compte	Libellé	CA 2023	CA 2024
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 494 437,28	26 519 855,49
621100	Personnel intérimaire	377 130,78	667 719,16
631200	Taxe d'apprentissage	11 974,84	8 259,18
633100	Versement transport	266 107,29	313 167,25
633400	Participation des employeurs à l'effort	59 361,08	69 504,46
641100	Salaires, appointements, commissions de	12 781 159,69	14 809 307,82
641300	Primes et gratifications	522 670,79	832 243,09
641400	Indemnités et avantages divers	148 553,77	424 658,55
641480	Indemnités et avantages divers		12 442,69
645100	Cotisations à l'URSSAF	3 915 668,95	4 644 353,58
645200	Cotisations aux mutuelles	255 484,66	326 219,17
645300	Cotisations aux caisses de retraites	517,31	
645310	Retraite AG2R Charge patronale	1 079 714,53	1 284 990,62
645320	Retraite CNRACL Charge patronale	275 380,20	311 333,65
645330	Retraite RAFF Charge patronale	10 010,14	10 837,27
645340	Retraite Pension civile Charge patronale	77 332,60	84 907,27
645810	Mutuelle et prévoyance MUTEX Charge patr	274 623,61	324 227,15
645820	ATI	318,25	380,67
645830	ATIACL	2 888,73	3 678,43
647200	Versements aux comités d'entreprise	298 260,00	293 327,14
647500	Médecine du travail, pharmacie	33 462,00	42 361,50
647800	Autres charges sociales diverses	455 160,80	392 353,60
648000	Autres charges de personnel	78 231,33	165 709,01
648600	Intéressement placé	570 425,93	1 136 782,28
648700	Abondement		361 091,95

On observe ainsi une augmentation de 5 M€ des dépenses de personnel qui s'explique par :

- Les recrutements en cours d'année 2023 et 2024 pour pourvoir les postes ouverts à la Régie (88 embauches en 2023 et 98 en 2024)
- L'augmentation du nombre de postes pour atteindre à ce jour 436 postes dont 15 alternants contre 379 postes dont 10 alternants fin 2023
- L'absence de rattachement à l'exercice 2023 du solde de l'intéressement de l'année, comptabilisé sur 2024
- L'augmentation des dépenses d'intérim

L'effectif de la Régie compte 403 salariés au 31 décembre 2024, en hausse de 14% par rapport à fin 2023 (352 salariés). L'axe principal d'emploi sur 2024 aura été le recrutement des conseillers du centre relation usagers en vue de l'internalisation au 1er janvier 2025.

Le tableau des effectifs est à 436 postes dont 15 alternants à ce jour. L'évolution du tableau des effectifs a été la suivante depuis 2023 :

Date	Janvier 2023	Septembre 2023	Février 2024	Juillet 2024	Janvier 2025
Nombre de postes pérennes	369	374	418	421	421
Nombre d'alternants	10	15	15	15	15

L'effectif au 31 décembre 2024 se répartit comme présenté dans le tableau ci-dessous :

SERVICES	Effectif - Déc 23	Nombre d'embauches 2024	Nombre de départs 2024	Effectif - Déc 24
AGENCE COMPTABLE	23	5	2	23
COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES	6	5	2	8
DIRECTION	4	2	0	6
EAU POUR TOUS	6	0	2	5
EXPLOITATION MAINTENANCE	34	5	8	31
EXPLOITATION RESEAUX	31	0	4	28
FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX	12	5	1	17
INGÉNIERIE TECHNIQUE	33	2	1	35
LEO	20	2	2	20
PILOTAGE ET COORDINATION	14	0	1	14
PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET PRODUCTION	30	4	4	28
PROJETS TRANSVERSES	5	0	0	5
RESSOURCES HUMAINES	9	4	3	10
SECRETARIAT GENERAL	10	3	3	11
SERVICES AUX USAGERS	57	52	10	99
TRAVAUX	58	9	4	63
TOTAL	352	98	47	403

Nota : des changements de services et mobilités en cours d'année expliquent que pour chaque ligne l'effectif de décembre 2024 n'est pas égal à l'effectif de décembre 2023 augmenté des embauches de l'année et diminué des départs.

Le pourcentage de la masse salariale afférent à la formation continue est de 3,3%. Le plan de formation 2024 a représenté un montant de 868 130 € :

	2023 ¹	2024	
Formation interne	1 897 €	5 725 € ²	
Formation effectuée en application de conventions. ³	360 204 €	704 264 €	
Versement à des fonds assurance formation	0 €	0 €	
Versement auprès d'organismes agréés	URSSAF Formation professionnelle CDD	2 226 €	1 533 €
	URSSAF Formation professionnelle (auto)	133 054 €	156 532
	URSSAF Formation professionnelle stagiaire (auto)	Donnée non disponible	76 €
Trésor et autres	0 €	0 €	
Total	497 381 €	868 130 €	

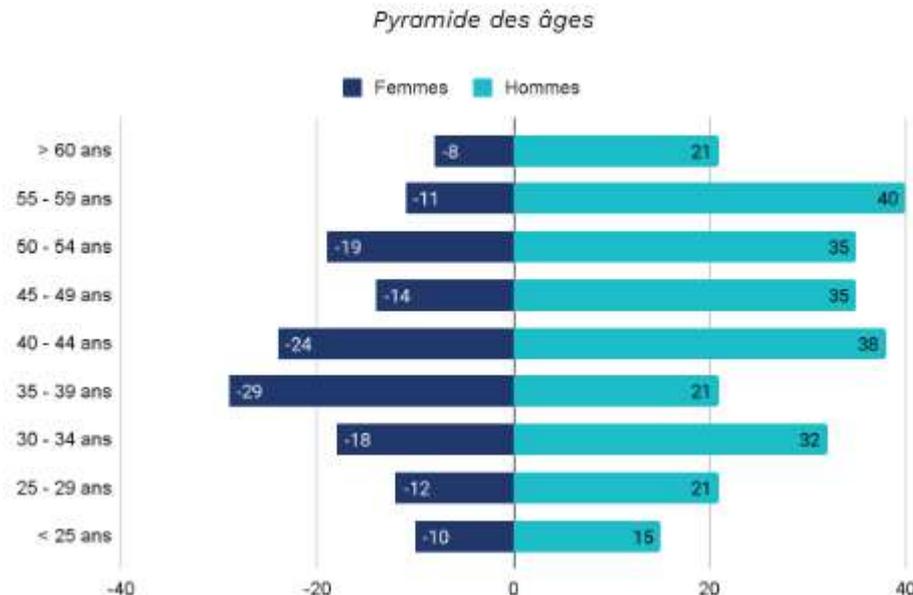
¹ Données corrigées au réel

² (= coût de salaire des formateurs) / 31 actions de formation internes réalisées

³ Comprend les frais pédagogiques, les frais de restauration, de transport, d'hébergement et les salaires maintenus.

Les perspectives d'évolution de la gestion des ressources humaines de la Régie sont les suivantes :

- La réorganisation, qui a été lancée en début d'année 2024, et qui doit aboutir en 2025 à une profonde réorganisation des activités et processus de la Régie tout en maîtrisant l'évolution de l'effectif sur des postes identifiés comme nécessaires et manquants actuellement.
- L'internalisation du centre d'appels au 1^{er} janvier 2025
- Un plan d'action au regard de la pyramide des âges des agents de la Régie à définir courant 2025 :



3.3 Atténuation de produits – Chapitre 014

Les redevances pollution (19 804 K€) et modernisation des réseaux de collecte (10 808 K€) sont reversées par acomptes à l'Agence de l'eau et le solde est versé l'année suivante. Le solde est rattaché à l'exercice et la dépense est imputée au chapitre 014 « atténuation de produits ». Les recettes afférentes sont comptabilisées aux comptes 701241 « Redevance pour pollution d'origine domestique » et 706121 « Redevance pour modernisation des réseaux de collecte ».

La redevance prélèvement est reversée en une fois sur l'exercice N+1 mais a été rattachée à 2024 pour un montant de 4 089 k€ sur l'exercice 2024. A noter qu'en 2023 le reversement de la redevance prélèvement était imputé au chapitre 011, alors qu'il est comptabilisé au chapitre 014 en 2024.

La Loi de finances pour 2024 a acté la réforme des redevances de l'Agence de l'eau. Cette réforme entrera en vigueur en 2025.

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
014	701249	Reversement à l'Agence de l'eau	19 095 362,07	20 730 000,00	19 804 189,58	96%
	701259	Reversement à l'agence de l'eau		4 140 000,00	4 089 247,00	99%
	706129	Reversement à agence de l'eau Redeva	10 839 563,63	11 400 000,00	10 807 808,61	95%
		Total 014	29 934 925,70	36 270 000,00	34 701 245,19	96%

3.4 Autres charges de gestion courante – Chapitre 65

Ce chapitre retrace principalement les dépenses de logiciels, licences et accès en SAAS quand la Régie n'est pas propriétaire du logiciel, pour un montant de 1 119 k€ K€.

Un schéma directeur des systèmes d'information va être élaboré à la suite de la réorganisation des services informatiques de la Régie en cours en 2025.

Il enregistre également les créances admises en non-valeur et les créances éteintes pour un montant de 270 K€. La Régie a ainsi procédé à sa première admission en non-valeur de créances en 2024.

Au compte 658 est comptabilisée la dotation annuelle aux syndicats pour 4,5 K€.

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
65	651200	Divers	246 943,77	660 720,09	586 442,89	89%
	651800	Logiciels	186 235,17	269 385,00	206 091,64	77%
	651810	Licence	318 811,54	211 000,00	326 003,52	155%
	651820	Droits Médias		0,00	105,00	
	653200	Frais de mission		5 000,00		0%
	654100	Créances admises en non-valeur		306 838,70	239 305,76	78%
	654200	Créances éteintes		10 103,71	31 429,38	311%
	658000	Charges diverses de gestion courante	1 500,00			
	658800	Autres charges diverses de gestion coura		5 000,00	4 500,00	90%
		Total 65	753 490,48	1 468 047,50	1 393 878,19	95%

3.5 Charges financières – Chapitre 66

Les intérêts payés au compte 66111 correspondent aux emprunts affectés par la Métropole, qui sont détaillés dans le chapitre relatif aux dépenses de la section d'investissement.

Les intérêts courus non échus au compte 66112 constituent le rattachement des charges d'intérêts relatives à l'exercice 2024 et qui seront payés en 2025.

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
66	661110	Intérêts réglés à l'échéance	366 803,29	300 100,00	300 050,34	100%
	661120	Intérêts - Rattachement des ICNE	115 528,40		-13 060,90	
		Total 66	482 331,69	300 100,00	286 989,44	96%

3.6 Charges exceptionnelles – Chapitre 67

Le compte 6718 regroupe les indemnités d'assurances pour un montant de 100 K€. En-dessous de 50 K€, la Régie est son propre assureur.

Le compte 6742 regroupe les subventions d'équipement. Deux subventions d'équipement ont été versées en 2024 au SIEVA :

Une subvention au titre de l'article 2.2.2 de la convention de gestion financière avec le SIEVA en vue de la reprise en régie des communes de Lissieu, Quincieux et La Tour de Salvagny, qui prévoit une subvention versée par la Régie au SIEVA de 536 400 € au titre des travaux de pose de la nouvelle

canalisation d'adduction d'eau sur Lissieu. Les trois dernières échéances de cette subvention ont été constatées sur l'exercice 2024 pour un montant de 311 K€.

Une subvention au titre de la délibération 2023-67 de la Régie qui approuve la signature de la convention de transfert de la quote-part des remboursements d'emprunts contractés par le SIEVA pour le réseau d'eau potable de la commune de Quincieux, l'annuité de l'exercice 2024 s'élevant à 51 K€.

Enfin, une subvention d'investissement a été versée au CREN pour 3 300 €

Le compte 674300 est composé des subventions de fonctionnement pour 1 674 K€. Le tableau ci-dessous liste les organismes auxquels la Régie a versé une subvention sur l'exercice 2024. Concernant le volet Eau pour tous, les subventions seront adaptées dans le cadre de la stratégie retenue dans le Diagnostic territorial d'accès à l'eau pour tous, dont le vote est prévu fin 2025 et un travail de reporting dans le cadre du Fonds de solidarité logement sera travaillé avec la Métropole de Lyon.

Thèmes	Tiers	Montant versé en 2024
Solidarité internationale	Métropole de Lyon	707 796 €
Fonds de Solidarité Logement	Métropole de Lyon	205 k€
Accès à l'eau potable et à l'hygiène	La Croix-Rouge Française	170 000 €
	Le Centsept	44 800 €
	LALCA	25 000 €
	ALPIL	19 000 €
	Entourage	10 000 €
	Ummanitaire Concept	40 000 €
	Solidarités international	5 000 €
	SOLIHA	10 000 €
	Passerelle	35 000 €
	Compagnons batisseurs	10 000 €
	WASTE LAB	5 000 €

Aides aux usagers précaires	PIMMS Médiation Lyon Métropole	105 000 €
Laveries solidaires	La Cloche	20 000 €
Agence urbanisme	Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine	36 000 €
Préservation et valorisation de la trame verte	CREN	37 288 €
Subvention SAGE Département du Rhône	Département du Rhône	173 220 k€
Subvention environnementale association	APORA	1 183 €
Festival	Ville de Lyon	1 950 €
	Woodstower	8 000 €
Rencontres mouvement européen de l'eau	Eau Bien Commun Lyon Métropole	3 000 €
TOTAL		1 674 187 €

Sont aussi comptabilisées sur le compte 674310 les aides FSL pour les abonnés directs à l'eau potable pour un montant de 193 K€.

Enfin, le compte 678 enregistre des accords transactionnels et un remboursement d'avoir à RTE pour 270 K€.

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
67	671100	Intérêts moratoires et pénalités sur mar		30 000,00		0%
	671200	Pénalités, amendes fiscales et pénales			170,00	
	671800	Autres charges exceptionnelles sur opéra	8 717,80	200 000,00	100 338,78	50%
	673000	Titres annulés (sur exercices antérieurs		50 000,00		0%
	674200	Subventions exceptionnelles d'équipement	176 510,14	467 000,00	366 505,84	78%
	674300	Subventions exceptionnelles de fonctionn	1 300 380,50	1 581 202,50	1 674 187,00	106%
	674310	Abandon de créances FSL	47 360,52	60 000,00	193 216,92	322%
	678000	Autres charges exceptionnelles		247 614,06	269 590,84	109%
		Total 67	1 532 968,96	2 635 816,56	2 604 009,38	99%

3.7 Dotation aux provisions – Chapitre 68

Le Conseil d'Administration de la Régie a décidé, par délibération n° 2023-27 du 21 décembre 2022, en application du principe comptable de prudence, de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables. Trois catégories de provisions ont été définies :

Provision pour risque associées aux créances irrécouvrables :

Il s'agit de pouvoir provisionner pour les créances douteuses qui ne sont pas soldées, avant une éventuelle admission en non-valeur.

La provision annuelle est calculée sur la base du taux d'impayé cible du contrat d'objectifs de 1,61%. L'assiette est égale à la somme des produits Abonnements, produits Vente d'Eau et produits Accessoires.

Le montant provisionné en 2024 s'élève à 1 767 K€.

Le taux d'impayés à un an est de 3,31%. Il était de 3,07% en mars 2024.

Provision pour risque de contentieux :

Il s'agit de pouvoir provisionner dès l'ouverture d'un recours préalable significatif.

La provision annuelle est calculée à la date de la préparation de la dernière décision modificative de l'année sur la base de l'estimation qui sera faite par le service juridique de la Régie. Le montant provisionné sera alors égal à 100% de cette estimation.

Le montant provisionné en 2024 s'élève à 26 500 K€.

Provision pour le financement des indemnités de départ à la retraite :

Conformément à l'accord d'entreprise en vigueur au sein de la Régie, il est prévu que les agents de Eau du Grand Lyon – la Régie bénéficient du versement d'une indemnité de départ à la retraite correspondant au maximum à 3 mois de salaire selon leur ancienneté.

Chaque année, Eau du Grand Lyon – la Régie doit provisionner les montants susceptibles d'être versés aux agents en situation de départ à la retraite de ses agents sur les exercices à venir. Ce montant est calculé à la date de la dernière décision modificative de l'année.

Le montant provisionné en 2024 s'élève à 0 K€, la provision constituée en 2023 étant à ce jour suffisante.

Le régime des provisions est semi-budgétaire.

En cas de disparition du risque, les provisions sont reprises.

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
68	681500	Dotations aux provisions pour risques et	109 953,75	30 000,00		0%
	681700	Dotations aux dépréciations des actifs c	1 875 068,32	1 873 200,00	1 766 999,35	94%
	686500	Dotations aux provisions pour risques et			26 500,00	
		Total 68	1 985 022,07	1 903 200,00	1 793 499,35	94%

3.8 Les opérations d'ordre

3.8.1 Les dépenses d'ordre

Ces dépenses d'ordre entre sections constituent une recette d'ordre en section d'investissement et forment l'autofinancement de la Régie après déduction des recettes d'ordre d'exploitation qui constituent pour leur part une dépense d'ordre en section d'investissement.

EXERCICE 2024 - DEPENSES ORDRE EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
023	023	Virement Sect Investissement		46 600 247,34		0%
		Total 023		46 600 247,34		0%
042	661100	Dotations aux amortissements sur immobil	12 582 845,20	16 000 000,00	14 391 089,36	90%
		Total 042	12 582 845,20	16 000 000,00	14 391 089,36	90%
		TOTAL DEPENSES ORDRE EXPLOITATION	12 582 845,20	62 600 247,34	14 391 089,36	23%

Le virement à la section d'investissement est une prévision budgétaire qui ne se réalise pas par une opération réelle. Le résultat de l'année est affecté sur l'exercice suivant après délibération de l'affectation du résultat.

Les opérations de transfert entre sections se composent ici des amortissements des biens pour 14 391 K€.

La Régie, affectataire des biens du budget annexe des eaux de la Métropole, continue leur amortissement selon le plan d'amortissement établi par la Métropole. Le montant de la dotation aux amortissements dans ce cadre s'élève à 12 200 K€.

La Régie a déterminé par délibération 2023-66 du 14 décembre 2023, modifiée par délibération n°2024-66 du 19 décembre 2024, la durée d'amortissements des biens dont elle est propriétaire. Le montant de la dotation aux amortissements dans ce cadre s'élève à 2 191 K€.

3.8.2 Les recettes d'ordre

EXERCICE 2024 - RECETTES ORDRE EXPLOITATION

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
042	722000	Immobilisations corporelles	1 601 153,90	2 700 000,00		0%
	777000	Quote-part des subventions d'investissem	2 065 299,51	2 000 000,00	1 709 436,69	85%
		Total 042	3 666 453,41	4 700 000,00	1 709 436,69	36%
		TOTAL RECETTES ORDRE EXPLOITATION	3 666 453,41	4 700 000,00	1 709 436,69	36%

Ces recettes sont de deux ordres :

- amortissements des subventions d'investissement liées aux biens affectés par la Métropole pour un montant de 1 709 K€
- valorisation des frais de personnel de maîtrise d'œuvre interne : il n'a pas été possible de valoriser ces frais en 2024 contrairement à l'exercice 2023 où ces frais avaient été immobilisés pour 1 601 K€. En effet, par délibération n° 2022-65 du 14 décembre 2023, le Conseil d'Administration de la Régie a fixé un taux de 7% du montant HT des travaux dont elle assure la maîtrise d'œuvre pour neutraliser les charges d'exploitation induites par la réalisation des

travaux en régie : en tant que produit d'exploitation, la production immobilisée sert à neutraliser les charges constatées pour la production de l'immobilisation, afin qu'elles n'impactent pas le calcul du résultat de la section de fonctionnement. Cette opération permet de valoriser en investissement les travaux réalisés : la production immobilisée permet de transformer ces charges d'exploitation en immobilisations, de telle sorte que la valeur de l'immobilisation produite figure au bilan, soit bien amortie (donc lissage de la dépense sur la durée) et qu'un autofinancement correspondant soit ainsi dégagé.

- Il a été opposé en 2024 par le Comptable public la nature non immobilisable de la maîtrise d'œuvre en interne au sens "direction de l'exécution des travaux", ces dépenses ne se valorisant pas comptablement et ne faisant pas partie des coûts attribuables à l'acquisition de l'immobilisation. Il n'est possible d'immobiliser dans le cadre des productions à soi-même que de véritables immobilisations créées par la Régie. Cependant, aucune somme n'a été mandatée sur l'exercice 2024 afin de revoir les possibilités existantes en matière de production immobilisée et des opérations comptables pouvant être réalisées sur le sujet dans le cadre de l'instruction M4.

4 Le résultat d'exploitation

EXPLOITATION		
	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024
RECETTES	270 398 558,11 €	252 213 406,17 €
DEPENSES	270 398 558,11 €	215 490 350,65 €
RESULTAT		36 723 055,52 €

Le résultat réel d'exploitation est supérieur de 7,4 M€ aux prévisions dû à :

- Une surestimation des écritures d'ordre de 1,4 M€ (+3 M€ en recettes et + 1,6M€ en dépenses)
Les recettes et dépenses d'ordre qui correspondent aux amortissements des immobilisations, mais aussi à la valorisation de la production à soi-même ont été surévaluées. En effet, la maîtrise d'œuvre réalisée en interne n'a pas pu être valorisée comme en 2023, car la M49 ne le permet pas.

Ces écritures sont équilibrées avec la section d'investissement. La consommation de ces crédits est donc identique en section d'investissement. Ces opérations sont également équilibrées en dépenses et recettes, l'équilibre global est donc maintenu.

- Concernant les écritures réelles, les prévisions en dépenses et recettes pour comptes de tiers ont été surévaluées de 2,8 M€ environ en recettes et de 2.5 M € en dépenses. Ces écritures n'ont qu'un impact limité sur l'équilibre budgétaire annuel, ceci dû au fait que les recettes et reversements sont en décalage d'une année sur l'autre.
- Un taux d'exécution des recettes d'exploitation de 101%, soit une sous-évaluation des recettes réelles d'exploitation à hauteur de 2 millions d'euros (4,8 M€ sans les comptes de tiers)

⇒concernant la part fixe : il y a eu une sous-estimation 2 M€

⇒concernant la part variable : il y a eu une sous-estimation 0,6 M€

⇒autres prestations de service, et notamment arrêts de comptes : sous-estimation de 1 M€

⇒concernant les travaux facturables : une sous-estimation de 1M K€. Cette somme se retrouve en dépenses d'investissement.

- un taux d'exécution des dépenses réelles d'exploitation de 97 % soit 6,7 M€ de crédits non consommés (4,2 M€ sans les comptes de tiers) non consommés :

=>1 M€ de dépenses imprévues

=>1,2 M€ en 012 « charges de personnel »

=>1,7 M€ en 011 « charges à caractère général »

=>0,3 M€ pour le reste

5 Financement de la section d'investissement

EXERCICE 2024 - RECETTES INVESTISSEMENT

Type	Chapitre	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
Réal	001	Résultat d'investissement		13 336 400,87		0%
	10	Dotations, fonds divers et réserves		30 000 000,00	30 000 000,00	100%
	13	Subventions d'investissement	251 669,00	615 760,00	567 086,04	92%
	16	Emprunts et dettes assimilées	50 000 000,00	0,00		
	23	Immobilisations en cours		70 494,11	131 154,93	186%
		Total Réel	50 251 669,00	44 022 654,98	30 698 240,97	70%
Ordre Patrimonial	041	Immobilisations en cours		1 000 000,00	39 916,00	4%
		Total Ordre Patrimonial		1 000 000,00	39 916,00	4%
Ordre Financier	021	Virement de la section d'exploitation		46 600 247,34		0%
	040	Opérations d'ordre de transfert entre se	12 582 845,20	16 000 000,00	14 391 089,36	90%
		Total Ordre Financier	12 582 845,20	62 600 247,34	14 391 089,36	23%
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	62 834 514,20	107 622 902,32	45 129 246,33	42%

5.1 La dotation initiale et l'avance remboursable

Par délibération du Conseil n°2022-1383 du 12 décembre 2022, la Métropole de Lyon a approuvé l'octroi d'une dotation initiale en espèce assortie d'une avance de trésorerie, l'affectation de l'actif et du passif associés aux biens nécessaires à l'exercice des missions prévues à l'article 3.1 des statuts confiées à Eau du Grand Lyon - la Régie, et enfin le transfert des conventions liées aux biens affectés.

Cette dotation initiale a été approuvée dans les mêmes termes par le Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon - la Régie par délibération n° 2022-29 du 21 décembre 2022.

L'avance de trésorerie, non budgétaire, de 30 millions d'euros, a été remboursée au 31 décembre 2023.

Les biens et subventions afférentes sont intégrés au bilan de la Régie et la Régie exerce tous les droits et obligations qui sont liés à ces biens affectés, dont la poursuite des amortissements.

L'avance budgétaire remboursable d'un montant de 50 millions d'euros a été titrée pour sa totalité sur l'exercice 2023 et explique la formation d'un excédent d'investissement sur l'exercice.

L'avance budgétaire est remboursable sur 15 ans selon la convention en cours et est intégrée dans l'état de la dette de la Régie.

En 2024, 29,6 M€ ont été affectés en suréquilibre de la section d'investissement et seront reportés en 2025. Cette somme avait été isolée au compte 2314, non utilisé par ailleurs, afin de bien l'identifier.

5.2 Les recettes d'investissement – Chapitre 13

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
13	131110	Agence de l'eau	251 669,00			
	131180	Autres			207 760,00	
	131600	Autres établissements publics locaux			359 326,04	
	131800	Autres		615 760,00		0%
		Total 13	251 669,00	615 760,00	567 086,04	92%

La Régie a perçu une subvention de l'Etat (DSIL) de 207 760€ reversée par la Métropole de Lyon au projet d'investissement les Ardelets.

La Régie a perçu un fonds de concours de la SPL Confluence à hauteur de 80% du total dans le cadre des travaux du cours Charlemagne, soit 359 326,04 €. Le solde sera perçu en 2025 après production du Décompte Général et Définitif.

5.3 L'autofinancement – Les opérations d'ordre

EXERCICE 2024 - RECETTES INVESTISSEMENT

Type	Chapitre	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
Ordre Financier	021	Virement de la section d'exploitation		46 600 247,34		0%
	040	Opérations d'ordre de transfert entre se	12 582 845,20	16 000 000,00	14 391 089,36	90%
		Total Ordre Financier	12 582 845,20	62 600 247,34	14 391 089,36	23%

Ces recettes sont le pendant des dépenses d'ordre entre section de la section d'exploitation.

6 Les dépenses d'investissement

EXERCICE 2024 - DEPENSES INVESTISSEMENT

Type	Chapitre	Libellé	BP 2024	BP total 2024 (BP + BS + DM)	CA 2024
Réel	020	Dépenses imprévues	500 000,00	500 000,00	
	10	Dotations, fonds divers et réserves			
	13	Subventions d'investissement		261 840,00	
	16	Emprunts et dettes assimilées	5 103 000,00	5 103 000,00	5 101 739,00
	20	Immobilisations incorporelles	4 430 337,74	6 630 710,03	5 754 399,11
	21	Immobilisations corporelles	6 276 216,68	4 861 697,87	3 886 145,30
	23	Immobilisations en cours	37 323 681,88	84 445 654,42	45 170 323,76
	27	Autres immobilisations financières	150 000,00	120 000,00	18 823,49
		Total Réel	53 783 236,30	101 922 902,32	59 931 430,66
Ordre Patrimonial	041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	1 000 000,00	39 916,00
		Total Ordre Patrimonial	1 000 000,00	1 000 000,00	39 916,00
Ordre Financier	040	Opérations d'ordre de transfert entre se	4 700 000,00	4 700 000,00	1 709 436,69
		Total Ordre Financier	4 700 000,00	4 700 000,00	1 709 436,69
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	59 483 236,30	107 622 902,32	61 680 783,35

Les dépenses d'investissement ont représenté 61 681 K€ en 2024. Le budget 2024 étant en suréquilibre du fait du versement par la Métropole de la dotation initiale de 50 M€ en 2023, il convient de retraiter le montant budgété au chapitre 23 qui faisait apparaître un suréquilibre de 30 M€ :

EXERCICE 2024 - DEPENSES INVESTISSEMENT

Type	Chapitre	Libellé	BP 2024	BP total 2024 (BP + BS + DM)	CA 2024	Taux d'exécution (%)
Réel	020	Dépenses imprévues	500 000,00	500 000,00		0%
	10	Dotations, fonds divers et réserves				
	13	Subventions d'investissement		261 840,00		0%
	16	Emprunts et dettes assimilées	5 103 000,00	5 103 000,00	5 101 739,00	100%
	20	Immobilisations incorporelles	4 430 337,74	6 630 710,03	5 754 399,11	87%
	21	Immobilisations corporelles	6 276 216,68	4 861 697,87	3 886 145,30	80%
	23	Immobilisations en cours	37 323 681,88	54 859 379,21	45 170 323,76	82%
	27	Autres immobilisations financières	150 000,00	120 000,00	18 823,49	16%
		Total Réel	53 783 236,30	72 336 627,11	59 931 430,66	83%
Ordre Patrimonial	041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	1 000 000,00	39 916,00	4%
		Total Ordre Patrimonial	1 000 000,00	1 000 000,00	39 916,00	4%
Ordre Financier	040	Opérations d'ordre de transfert entre se	4 700 000,00	4 700 000,00	1 709 436,69	36%
		Total Ordre Financier	4 700 000,00	4 700 000,00	1 709 436,69	36%
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	59 483 236,30	78 036 627,11	61 680 783,35	79%

Les dépenses réelles d'investissement font ainsi apparaître un taux de 83% de réalisation, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser pour un montant de 10 M€.

6.1 Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16

EXERCICE 2024 - DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
16	164100	Emprunts en euro	2 487 708,60	1 769 000,00	1 768 405,67	100%
	167800	Autres emprunts et dettes assortis de c	3 333 333,33	3 334 000,00	3 333 333,33	100%
		Total 16	5821041,93	5 103 000,00	5 101 739,00	100%

Dans un principe de continuité des engagements pris antérieurement par la Métropole sur le service d'eau, la Métropole de Lyon a transféré l'intégralité des contrats d'emprunts auprès des différents établissements bancaires à compter du 1er janvier 2023.

Le stock de dette transférée s'élevait à 21 388 872 € au 1er janvier 2023. Au 1er janvier 2024, il s'élevait à 18 901 164 €

L'échéancier de la dette globale transférée a généré, pour l'exercice 2024, un flux de remboursement d'emprunt à hauteur de 2 068 456,06 € qui se décompose en :

- 1 768 405,67 € de capital amorti
- 300 050,34 € de remboursement d'intérêts, ramené à 286 989,44 € en prenant en compte les intérêts courus non échus.

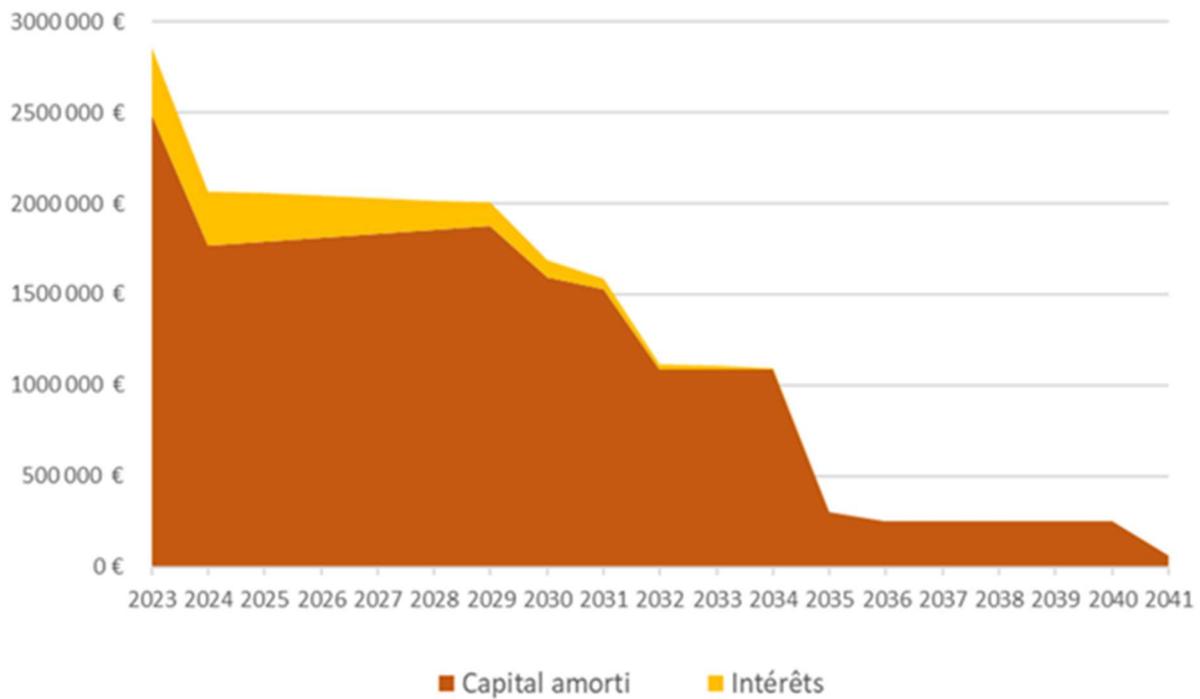
Le compte 1678 retrace le remboursement annuel de la dotation initiale de 50 millions d'euros sur 15 ans, soit 3 333 K€ annuels.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des emprunts transférés par la Métropole :

Référence	Prêteur	Capital restant dû	Montant initial	Maturité	Taux	Année de réalisation	Indemnité de Remboursement Anticipé	Type Amortissement	Risque de taux
8378	Banque Européenne d'Investissement	280 000,00	1 000 000,00	15/03/2029	Taux fixe à 4.334 %	2004	Actuarielle telle que décrite à la clause 4.2 du contrat de financement préalablement Communiqué	Linéaire - Échéances Annuelles	Fixe
8382	Banque Européenne d'Investissement	2 658 094,66	5 500 000,00	20/04/2031	Taux fixe à 4.257 %	2006	Actuarielle telle que décrite à la clause 4.2 du contrat de financement	Progressif Échéances Annuelles	Fixe
8387	Banque Européenne d'Investissement	724 934,90	1 500 000,00	21/04/2031	Taux fixe à 4.257 %	2006	Actuarielle telle que décrite à la clause 4.2 du contrat de financement préalablement Communiqué	Progressif - Échéances Annuelles	Fixe
8396	Crédit Foncier	739 564,24	8 300 000,00	14/03/2023	Taux fixe à 4.515 %	2008	Actuarielle telle que décrite à l'article 14.2 du contrat de financement préalablement Communiqué	Progressif - Échéances Annuelles	Fixe
8415	SFIL	2 373 778,18	4 600 000,00	01/01/2030	Taux fixe à 1.75 %	2014	Actuarielle telle que décrite à l'article 16 du contrat de financement préalablement Communiqué	Linéaire - Échéances Trimestrielles	Fixe
8418	SFIL	2 450 000,00	3 000 000,00	01/01/2035	Taux fixe à 0.52 %	2019	Actuarielle telle que décrite à l'article 16 du contrat de financement préalablement Communiqué	Linéaire - Échéances Trimestrielles	Fixe
8419	SFIL	4 562 500,00	5 000 000,00	01/01/2041	Taux fixe à 0.34 %	2020	Actuarielle telle que décrite à l'article 10 du contrat de financement préalablement Communiqué	Linéaire - Échéances Trimestrielles	Fixe
8417	Société Générale	7 599 999,92	9 500 000,00	27/12/2034	Taux fixe à 1.45 %	2019	Actuarielle telle que décrite à l'article 5.4 du contrat de financement préalablement Communiqué	Linéaire - Échéances Trimestrielles	Fixe
		21 388 871,90							

Le profil d'extinction de la dette issue du budget annexe des eaux de la Métropole est le suivant :

Profil d'extinction de la dette issue du Budget Annexe des Eaux de la Métropole



La dette issue du budget annexe de la Métropole s'éteindra en 2041. En 2024, deux emprunts se sont déjà éteints, puis deux paliers, à partir de 2029 puis en 2034 (où l'emprunt le plus important s'éteindra) viendront renforcer la capacité d'endettement de la Régie.

Il s'agit d'une dette à taux fixe, qui ne présente pas beaucoup de capacité de renégociation.

6.2 Les dépenses d'équipement

Les autorisations de dépenses sont au niveau du chapitre budgétaire.

Les dépenses d'équipement de la Régie sont composées des dépenses de renouvellement patrimonial prévues à l'ancien contrat de délégation de service public, des dépenses liées à la poursuite de la PPI du budget annexe des eaux de la Métropole ainsi que les dépenses propres à la Régie, dont le futur Schéma directeur d'alimentation en eau potable qui sera porté par la Régie. Un pic d'investissement est à venir, qui interrogera sur les modalités de financement du service.

Les dépenses d'équipement représentent un montant de 54 811 K€ en 2024 contre 32 263 K€ en 2023. L'année 2023 étant la première année d'existence de la régie, le temps de mise en place des moyens humains et des cadres d'achats nécessaires à la réalisation des investissements a retardé la réalisation de certaines opérations. L'année 2024 montre la montée en puissance de la Régie en matière de réalisation des projets d'investissement.

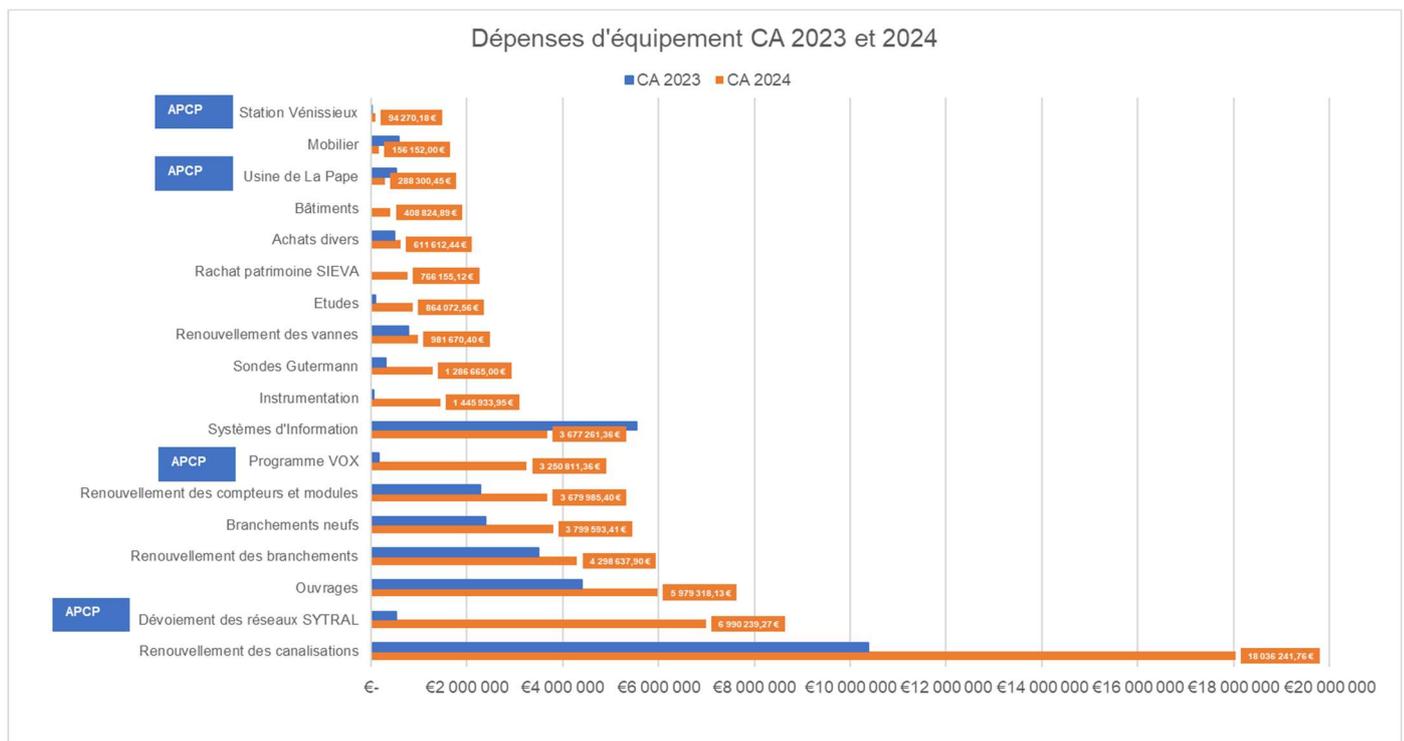
Le taux de réalisation des dépenses d'équipement s'élève à 98% en prenant en compte les restes à réaliser (dépenses engagées en 2024) et en corrigeant du suréquilibre lié à l'excédent de la dotation initiale reportée.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses par nature, ainsi que les restes à réaliser associés:

Nature et sous-nature d'investissement	Total ordonnancé € HT	Restes à réaliser € HT
Achats divers	611 612,44 €	56 580,86 €
Achats divers	293 501,42 €	14 414,23 €
Equipements	318 111,02 €	42 166,63 €
Bâtiments	408 824,89 €	68 660,90 €
Aménagement centre d'appel	201 445,67 €	1 755,52 €
Magasin Peymel	137 670,02 €	66 905,38 €
Rillieux	69 709,20 €	- €
Branchements neufs	3 799 593,41 €	952 025,27 €
Branchements neufs	3 799 593,41 €	952 025,27 €
Etudes	864 072,56 €	752 421,35 €
AMO Marché travaux canas	47 069,26 €	- €
Passage classe A réseaux	17 943,54 €	29 996,46 €
Ressource	613 963,12 €	482 665,45 €
Schéma directeur	176 996,64 €	239 759,44 €
Télérelève	8 100,00 €	- €
Instrumentation	1 445 933,95 €	4 810,00 €
Data Loggers	516 148,32 €	- €
Mobil'Eau	786 318,63 €	4 810,00 €
Pompes station d'alerte	12 775,00 €	- €
Capteurs	111 532,00 €	- €
Télérelevé	19 160,00 €	- €
Mobilier	156 152,00 €	- €
Organdi	145 312,19 €	- €
Rillieux	10 839,81 €	- €
Ouvrages	5 979 318,13 €	1 441 003,92 €
Atterrissement Vieux Rhône	34 383,71 €	- €
Conduites	165 111,57 €	12 323,71 €
Electromécanique, électrique, automatismes	3 395 777,16 €	961 437,45 €
Génie civil	1 645 846,89 €	419 889,69 €
Regénération des puits	206 386,29 €	40 362,59 €
Renouvellement des sables	531 812,51 €	6 990,48 €
Rachat patrimoine SIEVA	766 155,12 €	- €
Canalisations	404 162,40 €	- €
Débitmètres	249 992,72 €	- €
Parc compteurs	112 000,00 €	- €
Renouvellement des branchements	4 298 637,90 €	1 415 910,49 €
Renouvellement des branchements	4 298 637,90 €	1 415 910,49 €
Renouvellement des canalisations	25 026 481,03 €	4 128 560,59 €
Gros DN La Duchère	828 799,67 €	516 560,33 €
Renouvellement des canalisations	17 200 288,15 €	3 611 996,26 €
Route de Paris	7 153,94 €	- €
Sytral BHNS	3 605 780,84 €	1,00 €
Sytral T10	1 425 720,00 €	1,00 €
Sytral T6	390 000,00 €	1,00 €
Sytral T9	1 568 738,43 €	1,00 €
Renouvellement des compteurs et modules	3 679 985,40 €	104 546,37 €
Renouvellement des compteurs et modules	3 667 696,01 €	84 094,27 €
Sectorisation	12 289,39 €	20 452,10 €
Renouvellement des vannes	981 670,40 €	106 621,67 €
Renouvellement des vannes	981 670,40 €	106 621,67 €

Nature et sous-nature d'investissement	Total ordonnancé € HT	Restes à réaliser € HT
Station Vénissieux	94 270,18 €	7 747,00 €
Station Vénissieux	94 270,18 €	7 747,00 €
Systèmes d'Information	5 123 195,31 €	54 103,97 €
SI Finances	378 078,49 €	7 889,12 €
SI Infras régie	372 717,55 €	7 699,20 €
SI Métiers de l'eau	506 493,91 €	27 871,65 €
SI RH	201 342,17 €	- €
SI transition	274 743,73 €	- €
SI VOX 2025	3 250 811,36 €	8,00 €
Matériel	139 008,10 €	10 636,00 €
Usine de La Pape	288 300,45 €	10,87 €
Usine de La Pape	288 300,45 €	10,87 €
Sondes Gutermann	1 286 665,00 €	866 000,00 €
Sondes Gutermann	1 286 665,00 €	866 000,00 €
Total général	54 810 868,17 €	9 959 003,26 €

Le graphique ci-dessous compare l'évolution des investissements entre 2023 et 2024 :



Les principales évolutions ont été les suivantes :

- Une montée en puissance des équipes travaux réseau pour la réalisation du programme de renouvellement de canalisations et l'atteinte du linéaire prévu par la convention d'objectifs
- La forte augmentation des opérations de dévoiement des réseaux pour le SYTRAL
- La réalisation du programme VOX et la mise en place du nouveau système d'information Usagers

6.3 Autres immobilisations financières

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP total 2024	CA 2024	Taux d'exécution (%)
27	275000	Dépôts et cautionnements versés	6 506,91	120 000,00	18 823,49	16%
		Total 27	6 506,91	120 000,00	18 823,49	16%

Le chapitre 27 regroupe deux dépôts de garanties pour les locaux de la Vilette et de Carré de soie.

7 Les ratios de l'exercice 2024

7.1 Le résultat 2024

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT		RESULTAT DE CLOTURE 2024
	REALISE	REALISE	RESTES A REALISER	
RECETTES	252 213 406,17 €	45 129 246,33 €	89 831,51 €	297 432 484,01 €
DEPENSES	215 490 350,65 €	61 680 783,35 €	10 220 843,26 €	287 391 977,26 €
RESULTAT	36 723 055,52 €	-16 551 537,02 €	-10 131 011,75 €	10 040 506,75 €

7.2 Le résultat cumulé 2024

SECTION D'EXPLOITATION	
	RÉALISÉ
RECETTES	252 213 406,17 €
DÉPENSES	215 490 350,65 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	36 723 055,52 €
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2023 (EXCÉDENT)	17 255 558,14 €
RESULTAT CUMULE 2024	53 978 613,66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
	RÉALISÉ
RECETTES	45 129 246,33 €
DÉPENSES	61 680 783,35 €
SOLDE D'EXECUTION	-16 551 537,02 €
	RESTES À RÉALISER
RECETTES	89 831,51 €
DÉPENSES	10 220 843,26 €
SOLDE DES RESTES À RÉALISER	-10 131 011,75 €
BESOIN DE FINANCEMENT 2024	-26 682 548,77 €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE L'EXERCICE 2023 (EXCÉDENT)	13 336 400,87 €
BESOIN DE FINANCEMENT CUMULE 2024	-13 346 147,90 €

Résultat d'exploitation	53 978 613,66 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris les restes à réaliser)	-13 346 147,90 €
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	40 632 465,76 €

7.3 La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est calculée en excluant les dépenses et recettes pour compte de tiers.

	2023	2024
Epargne brute (RRE-DRE)	56 036 623,62 €	49 688 026,36 €
Taux d'épargne brute	39,16%	39,10%
Epargne nette	50 215 581,69 €	44 586 287,36 €
Epargne de gestion	56 518 955,31 €	49 975 015,80 €

L'épargne est inférieure en montant par rapport à 2023, cela est dû aux écritures de clôtures et notamment aux recettes supplémentaires perçues dans le cas de la clôture du budget annexe des eaux. En revanche le taux d'épargne, c'est-à-dire le montant de l'épargne ramené aux recettes réelles d'exploitation est stable.

7.4 La capacité de désendettement

La capacité de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires à rembourser le capital de la dette si la totalité de l'autofinancement y était dédié.

Capacité de désendettement = encours de la dette / épargne brute

Pour 2024 ce ratio s'élève à 1.22 années. Ce ratio s'élevait à 1.17 années en 2023.

7.5 Rétrospective 2023-2024

Les tableaux ci-dessous présentent les comptes 2023 et 2024 retraités des opérations pour comptes de tiers et de l'eau dans les compteurs de Veolia constatée en recettes et en dépenses sur l'exercice 2023 :

Chapitre / Compte	Libellé	CA 2023	CA 2024
011	Charges à caractère général	44 938 680,88	44 786 394,07
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 494 437,28	26 519 855,49
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	753 490,48	1 393 878,19
66	Charges financières	482 331,69	286 989,44
67	Charges exceptionnelles	1 532 968,96	2 604 009,38
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	1 985 022,07	1 793 499,35
	TOTAL DEPENSES REELLES EXPLOITATION	71 186 931,36	77 384 625,92
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 582 845,20	14 391 089,36
	TOTAL DEPENSES ORDRE EXPLOITATION	12 582 845,20	14 391 089,36
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	83 769 776,56	91 775 715,28

Chapitre / Compte	Libellé	CA 2023	CA 2024
002	Resultat de fonctionnement	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	475 093,21	373 820,82
70	Ventes de prod. Fabriqués, prest. de ser	121 861 755,32	125 935 338,16
74	Subventions d'exploitation	60 424,00	203 322,00
75	Autres produits de gestion courante	97 040,76	385 813,86
77	Produits exceptionnels	4 634 045,54	174 357,44
	TOTAL RECETTES REELLES EXPLOITATION	127 128 358,83	127 072 652,28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 666 453,41	1 709 436,69
	TOTAL RECETTES ORDRE EXPLOITATION	3 666 453,41	1 709 436,69
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION	130 794 812,24	128 782 088,97

En section d'exploitation, on observe :

- Chapitre 011 : réalisation sensiblement identique en montant.
Des variations sont intervenues dans la structure de ce chapitre. On retrouve les différences suivantes :
 - 3 M€ pour l'électricité
 - 3,2 M€ de remboursements de frais
 - +1,5 M€ impôts (CVAE et CFE payés pour 2 ans)
 - +0,6 K€ d'études (notamment études ressources)
 - +0,7 K€ AMO (notamment VOX + réorganisation)
 - +0,6 K€ désengrèvement
 - +0,5 K€ comptes de tiers (décalages)
 - +0,4 K€ formations
 - +0,35 K€ véhicules
 - +0,3 K€ info
 - +0,3 K€ locations immobilières
 - +0,25 K€ marché entretien
 - +0,2 K€ voirie
 - +0,2 K€ télérelève
- Chapitre 012 : L'augmentation des dépenses de personnel liée aux nombreux recrutements destinés à stabiliser l'effectif de la Régie et à l'internalisation du centre de relation usager
- Chapitre 65 : Dépenses de téléphonie liées au CRU et premières admissions en non-valeur sur l'exercice 2024
- Chapitre 66 : La baisse des charges financières est surtout liée à la prise en compte des intérêts courus non échus pour la première fois en 2023
- Chapitre 67 : la hausse des charges exceptionnelles s'explique par le remboursement au SIEVA des travaux sur la canalisation de Lissieu (200 K€), par l'augmentation des dépenses liées au FSL, par l'augmentation des indemnités des sinistres et par un remboursement exceptionnel fait à Veolia sur l'effacement concernant l'année 2022.
- Chapitre 042 : la baisse des recettes d'ordre est liée à l'absence de comptabilisation de maîtrise d'œuvre interne en 2024 contrairement à 2023

Chapitre / Compte	Libellé	CA 2023	CA 2024
001	Resultat d'Investissement	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 740 953,85	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 821 041,93	5 101 739,00
20	Immobilisations incorporelles	5 789 933,41	5 754 399,11
21	Immobilisations corporelles	3 743 609,59	3 886 145,30
23	Immobilisations en cours	22 729 614,23	45 170 323,76
27	Autres immobilisations financières	6 506,91	18 823,49
	TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	45 831 659,92	59 931 430,66

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 666 453,41	1 749 352,69
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	3 666 453,41	1 749 352,69

	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	49 498 113,33	61 680 783,35
--	--------------------------------------	----------------------	----------------------

Chapitre / Compte	Libellé	CA 2023	CA 2024
001	Resultat d'Investissement	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	30 000 000,00
13	Subventions d'investissement	251 669,00	567 086,04
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	131 154,93
	TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	50 251 669,00	30 698 240,97

021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	12 582 845,20	14 391 089,36
041	Opérations patrimoniales	0,00	39 916,00
	TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT	12 582 845,20	14 431 005,36

	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	62 834 514,20	45 129 246,33
--	--------------------------------------	----------------------	----------------------

En section d'investissement on observe :

- La forte augmentation des dépenses d'investissement, liée à la montée en puissance des dépenses d'équipement

- La recette réelle principale est l'affectation du résultat de l'année précédente.

8 Perspectives d'évolution et mesures à prendre

Le rapport du directeur doit donner tous éléments d'information sur l'activité de la Régie au cours du dernier exercice et indiquant les mesures qu'il convient de prendre pour :

1° Abaisser les prix de revient ;

2° Accroître la productivité ;

3° Donner plus de satisfaction aux usagers ;

4° D'une manière générale, maintenir l'exploitation de la Régie au niveau du progrès technique en modernisant les installations et l'organisation.

Afin d'assurer une permanence dans la façon de suivre les actions engagées, il est proposé de mettre un place un tableau de bord de suivi. Ce tableau reprend pour chaque axe les différentes mesures identifiées, les gains escomptés et les échéances de mise en œuvre. Actuellement en cours de consolidation, il sera opérationnel fin 2025 pour l'exercice budgétaire 2026. Il sera présenté aux étapes budgétaires.

	Action retenue	cible	Échéance (s)
Abaisser le prix de revient			
Sobriété hydrique	*Les actions en cours portent surtout sur la surveillance du rendement du réseau suivi sur les volumes perdus : notamment les vidanges de réservoir pour les épisodes de lavage ou de travaux. En 2023 environ 150 000 m3 de vidangés, en 2024 nous avons réduit à 117 000 m3.	m3 économisé = KWH économisé	
Sobriété énergétique	*gestion en mode iso 50 001, bien que la Régie n'ait pas cette certification *La gestion de l'utilisation des groupes les plus performants est faite dans les outils de pilotage automatique que ce soit au niveau du champ captant ou des stations de reprises. *Etude de déploiement du photovoltaïque. Audit réglementaire en 2024 avec des études de faisabilité d'autoconsommation. Cas spécifique de l'usine de la Pape qui intègre des panneaux photovoltaïques. *Etudes performances énergétique des bâtiments d'exploitation : bâtiments tertiaires et réfectoire de Croix Luizet et Crépieux	* réduction des dépenses de CVC * autoconsommation sur La Pape	*2027 la pape *2026 Audits énergétiques *2026 étude ombrières Rillieux
stratégie RH	* déploiement d'une Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC)	Augmentation annuelle maîtrisée	2025
Mise en place d'une stratégie d'achats	*Mise en place profils acheteurs *Adhésion à des centrales d'achats *Mise en oeuvre d'une convention de groupement d'achats avec les membres de France Eau Publique		2025 : achats de compteurs et modules 2026 : extension autres sujets FEP 2026 : achat groupé énergie avec centrale métropolitaine
renégociation marchés structurants (calendrier des renouvellements) dont marché catalogue	* Evaluation des cadres d'achat existants * Mise en concurrence accrue grâce à l'acheteur et allotissements * Sortie du marché catalogue	Performance économique Satisfaction des besoins	Calendrier des renouvellements
Gestion de la trésorerie	Placement de la Trésorerie excédentaire	Premier placement sur un compte à terme début 2025 suite à délégation du Conseil d'Administration au Directeur des opérations de Trésorerie	permanente

	Action retenue	cible	Échéance (s)
Réduire les impayés	<ul style="list-style-type: none"> * Mission d'AMO en appui du nouvel agent comptable visant à gérer le stock d'impayés et définir l'optimisation des processus de recouvrement actuel par typologie d'abonné * Déploiement de la saisie administrative à tiers détenteur * Focus recouvrement particuliers 	Amélioration du taux de recouvrement	mai à juillet 2025 : mission d'AMO 2025-2026 mise en oeuvre des préconisations pour réduire les délais de recouvrement et améliorer le taux
Travail sur les résiliés qui consomment	<p>Les défauts de contrat</p> <p>Grâce à la télérelève, Eau du Grand Lyon a pu détecter, en 2024, plus de 20 000 alertes "Défaut de contrat", ce qui signifie qu'il y a de la consommation d'eau alors qu'aucun abonnement n'a été enregistré sur le compteur. Cette situation est fréquente sur notre territoire pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'eau n'est pas coupée entre deux occupants suite au nombreuses mutations de contrats (nous traitons plus de 4 500 demandes d'abonnements chaque mois): ainsi, le nouvel occupant ne pense pas toujours à s'abonner au service de l'eau. -Dans les logements collectifs (immeuble), deux types de configurations sont possibles, ce qui peut créer de la confusion pour nos abonnés: <ul style="list-style-type: none"> * soit le syndic de copropriété est titulaire d'un contrat collectif , ainsi l'eau des occupants est comprise dans leur charges (et il n'est pas nécessaire de souscrire un contrat auprès d'Eau du Grand Lyon). * soit l'immeuble est individualisé auprès d'Eau du Grand Lyon et dans ce cas il est nécessaire que chaque occupant souscrive un contrat. <p>Pour éviter les situations de défaut de contrat, une équipe dédiée a été mise en place afin régulariser ces situations et de traiter équitablement les usagers.</p> <p>L'équipe est composée de 3 agents terrain et un superviseur. Ils s'appuient également sur des agents du PIMMS Médiation (association partenaire d'Eau du Grand Lyon) et les techniciens usagers, notamment pour les réouvertures de compteurs.</p> <p>Leur plan d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -sensibiliser ces usagers en les informant de leur situation (déplacement terrain et prise 	<p>Diminution du nombre de défaut de contrat et augmentation des recettes</p> <p>Pour information : Chiffres 2024</p> <p>Nombre d'alerte défaut de contrat : 24 182 (avec une consommation > 10m3)</p> <p>Nombre d'interventions réalisées : 26 748</p> <p>Nombre de régularisations régularisées : 8 580</p> <p>Montants régularisés cumulés: 1 300 730€ ttc (toutes redevances)</p> <p>NB: lors de la régularisation, nous ne facturons pas l'antériorité des consommations. Nous abonnons l'usagers à la date du contact et lui facturons les frais d'accès au service (42.87€ ttc en 2024) et l'abonnement pour la période en cours. Ainsi les facteurs de régularisation contiennent principalement de la redevance EGL.</p>	

	Action retenue	cible	Échéance (s)
	<p>de contact)</p> <ul style="list-style-type: none"> -procéder directement à la régularisation de leur abonnement à domicile ou leur laisser le formulaire d'abonnement en cas d'absence (boite aux lettres et accroché à la porte) -Couper l'alimentation en eau si aucune régularisation n'est constatée de la part de l'utilisateur dans les 7 jours <p>Par ailleurs, l'équipe a un rôle de sensibilisation auprès des régies et des syndicats qui ont un rôle essentiel à jouer dans cette problématique afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -faciliter les accès aux immeubles et aux usagers en défaut de contrats -apporter un support dans la communication auprès des usagers sur le fait qu'il est obligatoire de souscrire un abonnement à l'eau pour éviter une coupure d'eau, quand celle-ci n'est pas comprise dans leur charge de copropriété (formulaire d'abonnement distribué à l'emménagement ...) 		
Sortie des marchés de transition	<ul style="list-style-type: none"> * Centre d'appels * Waterp 	Baisse des coûts outils adaptés	2025
Stratégie gestion de flotte de véhicules	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcement de l'expertise interne avec recrutement responsable moyens généraux * Réflexion sur l'évolution de la flotte et des motorisations * Déploiement modes doux 	optimiser le coût annuel des locations et de l'entretien des véhicules	2026
Internalisation des 3 communes du SIEVA	internalisation de la gestion technique et administrative	gestion uniformisée sur le territoire	2025
Stratégie d'emprunt pour les futurs investissements	*Mobilisation des emprunts pour les investissements structurants	environ 50 millions / an d'emprunt selon stratégie issue du SDAEP qui sera retenue	2025 et années suivantes

	Action retenue	cible	Échéance (s)
--	----------------	-------	--------------

Accroître la productivité			
politique patrimoniale	* Optimiser les échéances de renouvellement des équipements * Optimiser les budgets par type d'actif	40 à 60 millions / an de renouvellement	2025-2035
Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)	* Déterminer la politique de renouvellement * Dégager des marges de manœuvres pour les investissements de 1er établissement		2025-2035
SDSI	* Définir la feuille de route en matière de SI, cybersécurité, DATA, architecture		2025
Stratégie RH	* Maintien des compétences -> formation et recrutement * Développement de l'alternance		
amélioration de process via réorganisation	* Mise en place d'un nouvel organigramme et écriture des processus Cf. dimension achats ci-dessous * Amélioration et fiabilisation des modes de faire		01/07/2025
Instrumentation du réseau/fuites	Améliorer l'efficacité de l'exploitation et optimiser les interventions grâce à l'instrumentation		
Mise en place d'un contrôle de gestion	Appuyer la direction générale dans le pilotage transversal de l'activité des services Définir et mettre en œuvre le contrôle interne et le calcul des coûts Définir et mettre en œuvre le contrôle externe avec les directions opérationnelles	Recrutement d'un contrôleur de gestion	2026

	Action retenue	cible	Échéance (s)
Donner plus de satisfaction aux usagers			
Mise en place du Centre de Relation Usagers	Mise en place du CRU en interne à la Régie au 01/01/25 suite au marché de transition avec Veolia	Maîtriser de A à Z, et dès le premier contact, la relation globale avec les usagers, en internalisant la gestion du canal principal : les appels téléphoniques.	2025
Site internet	Mise en place du nouveau site Internet et de l'Agence en ligne		2025
Ambassadeurs de l'eau	Actions de sensibilisation dans les écoles par des agents de la Régie		2024 et années suivantes
Transparence qualité de l'eau			continue

Nouvelle tarification	<ul style="list-style-type: none"> * Volonté de passer d'une tarification de l'eau potable identique quel que soit l'usager et sa consommation, à une tarification qui affirme la différence de valeur sociale des usages de l'eau potable entre un usage vital pour l'alimentation domestique et l'hygiène, des usages de loisirs ou ceux liés aux activités professionnelles, * Impératif de répondre aux enjeux de préservation de la ressource et de sobriété, * Exigence de répondre aux impératifs de solidarité envers les plus précaires en faisant de la tarification un des leviers de l'effectivité du droit universel humain à l'eau potable, * Nécessité de traiter de manière équitable les usagers domestiques, quelles que soient leurs modalités d'abonnement. 	<ul style="list-style-type: none"> *Tarification par tranche *Mise en place du versement solidaire ==> effets sur les consommations et sur les recettes à mesurer 	2025 et années suivantes
Enquête satisfaction	90% de satisfaction en 2024	Maintenir un taux de satisfaction élevé	

	Action retenue	cible	Échéance (s)
Maintenir l'exploitation de la Régie au niveau du progrès technique en modernisant les installations et l'organisation			
Evolution des data loggers	Renouvellement des dataloggers sur le réseau en 2024 et 2025		
Stratégie télérelève	Renégociation sans mise en concurrence du marché BIRDZ Passage sur une technologie Lorawan		
Intelligence Artificielle	Identifier les opportunités, travailler dans un cadre élargi avec les autres opérateurs publics de l'eau		
SDAEP	Le SDAEP est un outil de programmation et de gestion du système d'alimentation en eau potable, permettant de mettre en adéquation les besoins des usagers et les solutions à envisager dans les prochaines années. Il vise à préparer l'avenir en s'adaptant aux évolutions de la ressource en eau : anticiper la diminution d'eau disponible, estimer les besoins futurs en eau, protéger la ressource, optimiser et sécuriser le fonctionnement du		

	Action retenue	cible	Échéance (s)
	service... L'objectif final est d'établir les directions techniques et les orientations à prendre à horizon 2035 et 2050.		
SDSI	Construire la feuille de route SI		2025
Rénovation de l'usine de la Pape	La réhabilitation de l'Usine de la Pape a pour objectif de garantir une production d'eau potable de secours immédiatement disponible en cas de crise.	<p>En 2028, l'Usine de la Pape devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> *assurer une production d'eau potable en quantité suffisante et immédiatement disponible en cas de crise: capacité de production de 150 000 m3/j, disponible dans un délai de 3h. *disposer d'une chaîne de traitement permettant de répondre à l'évolution de la qualité de l'eau du Lac des Eaux Bleues à long terme. *Les ouvrages construits seront compatibles également avec le traitement de l'eau de la Saône *produire toute l'année une eau respectant les exigences réglementaires de qualité *disposer d'une infrastructure durable et évolutive, répondant à différents critères environnementaux 	2028
Etudes de résilience			
Politique patrimoniale	Optimisation du renouvellement grâce aux outils et méthodes de travail		2025-2035
Politique R et D	Groupe de travail FEP - divers événements nationaux annuels		2025
Réorganisation			2025

9 Annexe

Dépenses d'équipement par opération :

Opérations	Total ordonnancé € HT	Restes à réaliser € HT
2023_01 RENVT BRCHTS	4 623 258,67 €	1 415 910,49 €
2023_02 BRANCHTS NEUFS / RACCORD	3 799 593,41 €	952 025,27 €
2023_03 RNVT CANA / ACC RESEAU	17 749 599,97 €	3 705 743,68 €
2023_04 SI_RH	201 342,17 €	- €
2023_05 SI_METIERS_EAU	94 605,47 €	- €
2023_06 SI_FINANCES	338 441,25 €	- €
2023_07_01 GC PONT DES CARROSSIERS	14 959,11 €	- €
2023_07_06 GC CHASSIEU CUVES 1 ET 2	46 307,03 €	- €
2023_07_09 GC CC RNVT SABLE BASSINS 2-1 2-2	1 324,12 €	- €
2023_07_10 GC RES. ST CLAIR CUVES 3-4	25 516,74 €	- €
2023_07_12 XL - RENOV MAISON DES GARDES	149 714,79 €	1 469,40 €
2023_07_13 CPX - CUVE RETENTION EAUX INCENDIE	34 838,64 €	19 830,00 €
2023_07_14 XL - CUVE RETENTION EAUX INCENDIE	- €	39 190,00 €
2023_07_15 XL RNV PORTE ACCES LOCAL AUTOMATISME	3 597,10 €	- €
2023_08 USINE DE LA PAPE	288 300,45 €	10,87 €
2023_09 COMPACTAGE	107 456,86 €	12 795,20 €
2023_10_00 PETITS_TX_EM_TOUS_SITES	11 453,51 €	- €
2023_10_01 RPCT TWIDOS CTRL ACCES	69 545,83 €	- €
2023_10_02 CANDARINELLE - RNVT CONDUITES	128 095,13 €	12 322,71 €
2023_10_03 GARENNES - RNVT SURPRESSEUR	584,10 €	193 745,02 €
2023_10_04 DARCIEX - RNVT VANNES RESERV	31 350,00 €	- €
2023_10_08 TRONCHON - RNVT ARMOIRE	2 510,00 €	- €
2023_10_09 CREPIEUX_INVERSEUR	9 370,55 €	- €
2023_10_11 CC - RNVT COFFRETS PUIES 11 A 14	44 962,20 €	- €
2023_10_14 JONAGE - VIEUX RHONE	102 673,39 €	7 423,90 €
2023_10_15 VENISSIEUX - REHAB GPES 1-2-3	85 415,00 €	- €
2023_10_18 CHAMP CAPTANT CREATION GARDE CORPS	22 912,32 €	22 912,32 €
2023_10_19 BRUYERES RILLIEUX CREATION GARDE CORPS	19 389,26 €	19 389,26 €
2023_10_20 VIEUX RHÔNE - RNVT COFFRET	- €	- €
2023_10_21 BRUYERES RPLCT VANNES A+D	29 080,89 €	- €
2023_10_22 CROIX LUIZET REHAB POMPE 10	110 605,00 €	- €

Opérations	Total ordonnancé € HT	Restes à réaliser € HT
2023_10_24 FORT BRON RNVT VANNES 6-7	15 544,49 €	- €
2023_10_25 LA PAPE - RNVT TURBIMETRES SORTIES FILTR	108 472,82 €	- €
2023_10_27 VANCIA RSV RNVLV VANNES	12 270,00 €	- €
2023_10_29 CC - RNVT CPI POSTES 1 A 5	89 500,00 €	- €
2023_10_30 BRUYERES SUP - RNVT ARMOIRES	39 690,85 €	74 118,06 €
2023_10_31 CREPIEUX - ALARME INTRUSION	15 900,00 €	- €
2023_10_33 JONS - RNVT ANALYSEUR COT	21 387,22 €	- €
2023_10_34 NEUVILLE - RNVT CANNE INSERTION	19 312,31 €	- €
2023_10_35 ST PRIEST - RNVT CANNE INSERTION	26 926,78 €	- €
2023_10_36 MIONS - RNVT LOGETTE ET CHLORATION	42 768,65 €	- €
2023_10_37 CC - RNVT VANNE X11	- €	69 563,00 €
2023_10_38 BOIS DES CIEUX-RNVT CONDUITES	37 016,44 €	- €
2023_10_39 CREPIEUX-RNVT POMPE 15	3 980,66 €	1,00 €
2023_10_40 BOIS ROUGE-RNVT GPE ELECTROGENE	65 025,34 €	- €
2023_10_42 ULP - RNVT DEMARREUR GPE EAU LAV	11 452,53 €	- €
2023_10_43 BRUYERES INF - RNVT INSTR CUVES 3-4-5-6	7 310,11 €	384,74 €
2023_10_44 VINATIER - RNVT INSTRUM COFFR CUVES 3-4	365,53 €	- €
2023_10_45 CROIX LUIZET RNVT inverseur TS3/TS4	1 228,95 €	- €
2023_10_46 VINATIER - RNP V10 - V22	23 199,53 €	- €
2023_10_50 CC - RNVT BYPASS CHBRE A	21 768,07 €	- €
2023_10_52 JONAGE 1 - RNVT POINT MESURE VERDUN	16 320,33 €	- €
2023_10_53 JONAGE 2 - RVT PT MESURE CHEM DES POTEAU	29 022,11 €	- €
2023_10_54 DECINES 1 - RNVT PT MESURE LUMIERE SERVE	- €	- €
2023_10_55 DECINES 2 - RNVT PT MESURE AV DE FRANCE	33 841,65 €	- €
2023_10_56 CHASSIEU - RNVT PT MESURE BD RAQUIN	- €	- €
2023_10_57 MLTI SITES - RNV AUTOMATES STATIONS	12 316,20 €	66 805,85 €
2023_10_58 LE PILON RNP VANNE A/D	26 362,30 €	- €
2023_10_65 ULP-REHABILITATION GPE ELECTRO POMPE	72 372,00 €	- €
2023_10_67 CROIX LUIZET-RNVT VANNE P5	190 675,03 €	1 800,00 €
2023_10_69 VINATIER RNVT VENTOUSE CHAMBRE D	2 775,00 €	- €
2023_10_70 MEYZIEU RAQUIN - Débitmètre	33 032,63 €	- €
2023_11 CHARBONNIERES RTE DE PARIS	7 153,94 €	- €
2023_12 PROTECTION DE LA RESSOURCE	78 383,72 €	86 615,96 €

Opérations	Total ordonnancé € HT	Restes à réaliser € HT
2023_12_01 Suivi de la Ressource	38 530,69 €	- €
2023_13 AMO RNVT MARCHES TVX RESEAU EP	47 069,26 €	- €
2023_15 SI TRANSITION USAGERS	274 743,73 €	- €
2023_16 UQE - SONDES KAPTA	- €	- €
2023_17_5 ARDELETS - TVX STATION	9 722,72 €	- €
2023_17_6 Mobilier ORGANDI	145 312,19 €	- €
2023_18 VENISSIEUX - CONSTR STATION	94 270,18 €	7 747,00 €
2023_19 NEYRON - ETUDE BRECHE	216 298,10 €	200 631,96 €
2023_23 REGENERATION DES PUIITS	206 386,29 €	40 362,59 €
2023_24 SI USAGERS 2025	3 250 811,36 €	8,00 €
2023_25 TELERELEVE 2025	8 100,00 €	- €
2023_26 RNVT DATA LOGGERS RESEAU	490 674,57 €	- €
2023_27 SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	176 996,64 €	239 759,44 €
2023_28 LEO - VALISES MOBIL'EAU	688 058,63 €	4 810,00 €
2023_29 VILLEURBANNE - AMNGT PARCELLE AN088	1 077,44 €	- €
2023_30 CHANTIER SYTRAL T6	390 000,00 €	1,00 €
2023_31 SI_CREATION_INFRA_REGIE	70 840,22 €	- €
2024_32 AMENAGEMENT CENTRE APPEL	258 592,55 €	1 755,52 €
2024_33 REVISION DUP CAPTAGES VAL DE SAONE	48 003,38 €	60 446,00 €
2024_34 COMPTEURS ET POSE COMPTEURS	3 461 122,58 €	84 094,27 €
2024_36 RILLIEUX AMENAGEMENT BUREAUX	74 056,46 €	- €
2024_37_02 CC - RNVT VANNE X5 CHBRE A	268 360,35 €	- €
2024_37_03 XL - RNP CHARGEUR 127 POSTE HT	6 399,97 €	- €
2024_37_04 ULP-RNP 2 VANNES BACHE EAU TRAITEE	108 618,55 €	- €
2024_37_05 CC-RNP réhabilitation GR6.2 poste 21	- €	- €
2024_37_06 XL - RNP PORTE CHAUFFERIE	6 230,22 €	- €
2024_37_07 XL - RNP PORTE STOCK P 63KV	5 298,48 €	- €
2024_37_08 XL - GARDE CORPS TOITURE ELECTR	1 724,42 €	- €
2024_37_09 TOURNEYRAND-REHAB PUIITS 1	173 494,71 €	- €
2024_37_10 CC-RNVT VANNE PUIITS 10.8	11 640,77 €	- €
2024_37_11 CC-RNVT VANNES P21-P22	41 835,00 €	- €
2024_37_12 CC-RNT AUTOMAT DEBITMET P1 A P8	41 423,16 €	- €
2024_37_13 FERMEE CC-RNT MEMENTUM BASSINS 5 ET 6	- €	- €

Opérations	Total ordonnancé € HT	Restes à réaliser € HT
2024_37_14 ULP-RNT DEBITMETRES SORTIE FILTRES	9 098,85 €	- €
2024_37_15 CC-RNVT VANNE REJET 2.2	14 758,00 €	- €
2024_37_16 ST AL JONS MODIF CIRCUIT HYDRAU	9 846,11 €	112 796,85 €
2024_37_19 CC RNVT VANNES DN600 POSTE1-2	156 540,00 €	- €
2024_37_20 ROMANETTES-RNP PORTE LOCAL HT	5 671,67 €	- €
2024_37_21 CC RENV T SABLE BASSINS 6.2	530 488,39 €	6 990,48 €
2024_37_23 PEYMEL RENV T ARMOIRE ELEC VANNE	47 071,08 €	23 127,12 €
2024_37_24 XL-REHABILITATION CHEMINEES	90 152,50 €	- €
2024_37_25 CAPTAGE AFRIQUE RNP VANNE 3	4 113,70 €	- €
2024_37_26 CC-RNP POMPES IMMERGEES	161 346,00 €	- €
2024_37_27 XL-REFECTION COMPLETE TOITURE PC	83 619,36 €	- €
2024_37_28 ULP-RNP AGITATEUR RECIRCULATION	- €	3 278,14 €
2024_37_29 CC RNP RESEAU VIDANGE CHAMBRE A	39 070,00 €	- €
2024_37_30 CC-DALLE PUIITS 904.1 REMPLACEMENT	6 998,31 €	- €
2024_37_31 ULP RNVT Requalif ESP	1 414,61 €	- €
2024_37_32 PEYMEL-RNP ONDULEUR	1 850,13 €	- €
2024_37_35 ULP-RNP SURPRESSEUR EAU DE SERVICE	35 375,00 €	- €
2024_37_37 XL-REFECTION ETANCHEITE BUREAU A3I	37 837,60 €	- €
2024_37_38 GARENNES-RNVT DEBITMETRE	8 143,79 €	- €
2024_37_39 RUBINA-RNVT DEBITMETRE	8 126,29 €	- €
2024_37_40 LES VERNES-RNVT DEBITMETRE	9 815,46 €	- €
2024_37_41 CC RNP cellule HT poste 21	17 650,00 €	- €
2024_37_42 PEYMEL TRVX AMENAGEMENT MAGASIN	137 670,02 €	66 905,38 €
2024_37_43 CREPIEUX GR15 Disjoncteur 20 KV	31 814,55 €	- €
2024_37_44 CC-RNVT CAPTEURS PRESSION POSTES	4 911,72 €	- €
2024_37_45 XL - RNP CVC RAMES 1 ET 2	9 149,14 €	- €
2024_37_46 CC CREATION VENTOUSE CHAMBRE C	3 317,28 €	- €
2024_37_47 CC RNP 2 Débitmètres p 4.2 12.3.1	8 832,31 €	5 721,70 €
2024_37_48 ULP-RNVT TABLEAU ANALYSEURS	13 449,00 €	- €
2024_37_49 ST ALERTE JONS POMPES	3 510,00 €	- €
2024_37_50 ST ALERTE VIEUX RHONE POMPES	9 265,00 €	- €
2024_37_51 CC RNVT VANNES POSTES 3 ET 4	168 455,00 €	- €
2024_37_52 XL - RNVT REQUALIF ESP	42 826,00 €	- €

Opérations	Total ordonnancé € HT	Restes à réaliser € HT
2024_37_53 XL-RNV CLIM LOCAL SERVEURS INFO	- €	27 091,80 €
2024_37_54 VELETTE-RNV TRANSFO TR3	31 639,90 €	- €
2024_37_55 XL-CPX-RNV BOUCLE 4-20ma	11 663,40 €	- €
2024_37_56 EXHAURE MIRIBEL RNVLT DEMARREUR GPE 2	7 426,28 €	- €
2024_37_57 ULP-RNP ACT VANNE EAU LAVAGE	- €	6 198,61 €
2024_37_58 CPX-RNV SERRURE MOT POSTE 63kV	3 036,76 €	- €
2024_37_59 ULP-MUR CANAL ALIM FILTRES	- €	14 601,50 €
2024_37_60 CREPIEUX RNP AUTO TRANSFO GR 15	- €	29 612,00 €
2024_38_01 ABREUX - RNV CHARGEUR 24V	5 147,52 €	- €
2024_38_02 MT THOU - RNV CHARGEUR 24V	5 147,52 €	- €
2024_38_03 VIEUX RHONE-FLEXIBLE REFOUL	1 152,00 €	- €
2024_38_04 RSV PILON-RNV DEBITMETRE CREAT CHBRE	26 404,72 €	- €
2024_38_05 RZO JEAN ZAY RNP MOTORISATION	11 597,63 €	- €
2024_38_06 JONAGE-RNP GR1	8 003,55 €	- €
2024_38_07 TRILLET-RNT MOTOR+VANNE V21-V22	20 730,08 €	- €
2024_38_08 ST RO ET FONT-RNP ELECTROCHLORATION	22 272,06 €	- €
2024_38_10 PARILLY RENV TGBT STATION	757,83 €	- €
2024_38_12 COTE LORETTE RENV CLOTURE	39 675,50 €	- €
2024_38_13 FORT BRON RNV ETANCHEITE CUVE4	566 096,64 €	22 419,65 €
2024_38_14 PILON RNV LOGETTE DETEC CHLORE	- €	45 519,18 €
2024_38_15 ST CLAIR RENV CLOTURE	100 239,00 €	- €
2024_38_16 ST CLAIR REHAB MUR SOUTENEMENT	222 345,00 €	- €
2024_38_17 SARRA RNV TABLEAU ELEC STATION	41 334,56 €	178 031,00 €
2024_38_18 LETRA RENV CLOTURE	15 144,50 €	- €
2024_38_19 LINOTTES RSV- Création escalier	12 112,65 €	- €
2024_38_20 CARRIERES RSV-création escalier	9 310,95 €	- €
2024_38_21 PARILLY RSV-RNP VANNE V22	- €	34 067,00 €
2024_38_22 VENISSIEUX-RNP DEMARREUR GR1 GR3	5 019,62 €	- €
2024_38_23 DARCIEUX CL-RNP DEMARREUR GR2 GR3	8 606,60 €	- €
2024_38_24 PETIT PARILLY-RNP LOGETTE CHLORE	11 915,65 €	- €
2024_38_25 LES ORMES-RNP MOTORISATION V14	6 828,87 €	- €
2024_38_26 BRUISSIN-RNP DEMARREUR GR2	646,71 €	- €
2024_38_27 BRUYERS 1-RNP DEMARREUR GR3	2 829,15 €	- €

Opérations	Total ordonnancé € HT	Restes à réaliser € HT
2024_38_28 PINEL-RNP DEMARREURS GR1 et GR2	5 658,31 €	- €
2024_38_29 AFRIQUE - RNP démarreur GR2	2 124,01 €	- €
2024_38_30 JONS-RNP ONDULEUR	4 912,64 €	- €
2024_38_31 BRUYERES RILLIEUX-RNP ONDULEUR	16 548,65 €	- €
2024_38_32 MONT THOU-RNP ONDULEUR	5 956,65 €	- €
2024_38_33 DREVET-RNP ONDULEUR	5 956,65 €	- €
2024_38_34 VENISSIEUX-RNP ONDULEUR	5 956,65 €	- €
2024_38_35 PARILLY-RNP ONDULEUR	5 956,65 €	- €
2024_38_36 JONAGE-RNVT Requalif ESP	3 260,33 €	- €
2024_38_37 SARRA-RNVT Requalif ESP	20 987,86 €	- €
2024_38_38 CHASSIEU RSV-GARDE CORPS TOITURES	- €	22 351,11 €
2024_38_39 LA PIERRE RSV-GARDE CORPS	- €	27 069,88 €
2024_38_40 FORT DE BRON RNP V15 ET V17 CUVE 4	73 463,84 €	19 286,40 €
2024_38_41 SAQUIN-REFECTION TOITURE RSV	26 117,08 €	- €
2024_38_42 SEMAILLE CUVE 1/2/3 BANDE ADHERENTE	54 999,28 €	- €
2024_38_43 LA SARRA-DEPLACEMENT VIDANGE CUVE 1	4 027,78 €	250,00 €
2024_38_44 GREILLON-REPRISE ETANCHEITE TOITURE	- €	105 823,48 €
2024_38_45 ROCHON-RNP MOTORISATION VANNE	- €	10 398,06 €
2024_38_46 DUCHERE-RNP Réducteur V3 RZO	- €	3 395,34 €
2024_38_47 DARCIIEUX-RNP PORTE LOCAL HT	6 702,42 €	- €
2024_38_48 MONAY-RNP TRAPPE RSV SECURISATION	- €	5 322,42 €
2024_38_49 CHASSIEU-RNP TRAPPE CHBRE B SECURISATIO	4 357,23 €	- €
2024_38_50 PIERRE BENITE - RNP CARDAN GR1	5 850,00 €	- €
2024_38_51 SAINT ROMAIN RNP CAPTEURS	12 154,13 €	2 860,85 €
2024_38_52 PONT DE MONTROND RNV DEBITMETRE	- €	8 019,05 €
2024_38_53 GIVORS A FRANCE RNV DEBITMETRE	- €	13 040,57 €
2024_38_54 ECULLY 2 RNV SOUPAPE DE DECHARGE	7 805,13 €	- €
2024_38_56 PASTEUR RNP DEMARREUR GR4	3 943,71 €	- €
2024_38_57 CHAMAGNIEU RNV CTRL D ACCES	28 135,47 €	- €
2024_38_58 ST VIEUX RHONE RNP CLIMATISATION	- €	10 256,62 €
2024_38_60 PARILLY RADIER CUVE INF	- €	74 480,00 €
2024_38_61 ST CLAIR RNP REPRISE EDICULE C1	5 699,19 €	17 688,87 €
2024_39 PASSAGE RESEAUX AEP CLASSE A	17 943,54 €	29 996,46 €

Opérations	Total ordonnancé € HT	Restes à réaliser € HT
2024_40 ETUDE RESILIENCE CC 2024	180 811,69 €	111 677,53 €
2024_42 PASSERELLE SUCRERIE REHAB GC	16 510,00 €	- €
2024_43 RNVT DEBITMETRES RESEAU	11 111,77 €	32 153,29 €
2024_44 RNVT DEBITMETRES OUVRAGES	41 446,88 €	5 721,70 €
2024_45 INTERCO 11 AUTOMATIS VANNES	5 395,39 €	4 113,40 €
2024_46 BORNES FONTAINES LEO	32 500,00 €	- €
2024_49 SI SUPERVISION PCVUE	160 234,11 €	- €
2024_51 BX RILLIEUX SORTIE VENTIL CVC	6 492,55 €	- €
2024_52 COMPTEURS SECTORISATION VEG	12 289,39 €	20 452,10 €
2024_53 CHANTIER SYTRAL T9	1 568 738,43 €	1,00 €
2024_54 CHANTIER SYTRAL T10	1 425 720,00 €	1,00 €
2024_56 Projet Aménagt captages Est Lyonnais	- €	23 294,00 €
2024_57 LYON9/ECULLY/TASSIN RNVT CANA	828 799,67 €	516 560,33 €
2024_58 CTMO SYTRAL BHNS PART DIEU 7 CHEMINS	3 605 780,84 €	1,00 €
2025_62 REPRISE PATRIMOINE SIEVA	766 155,12 €	- €
Hors opération	3 083 222,84 €	976 755,88 €
Total général	54 810 868,17 €	9 959 003,26 €